



# CONSEIL MUNICIPAL

---

## Procès-verbal intégral de la séance du 24 Septembre 2020





## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

---

Mes chers collègues, bonsoir.

Je vais vous demander de bien vouloir vous installer, nous allons démarrer notre séance du Conseil municipal comme d'habitude par l'appel.

**LE MAIRE : 29 membres sont présents :** Éric BERDOATI, Ségolène de LARMINAT, Jean-Christophe PIERSON, Brigitte PINAULDT, Jacques GRUBER, Capucine du SARTEL, Olivier BERTHET, Anne COVO, Marc CLIMAUD, Françoise ASKINAZI, Nicolas PORTEIX, Diane DOMAS, Jean-Christophe ACHARD, Mireille GUEZENEC, Jean-Claude TREMINTIN, Jean-Jacques VEILLEROT, Nathalie MOUTON-VEILLÉ, Edith SAGROUN, Virginie RECHAIN, Diane MICHOUDET, Nicolas PUJOL, Céline PEIGNÉ, François-Henri REYNAUD, Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ, Pierre CAZENEUVE, Xavier BRUNSCHVICG.

Monsieur Sacha GAILLARD est excusé et a donné pouvoir à Olivier BERTHET qui l'accepte,  
Monsieur Laurent MONJOLE est excusé et a donné pouvoir à Ségolène de LARMINAT qui l'accepte,  
Monsieur Arnaud BOSSER est excusé et a donné pouvoir à Jean-Christophe PIERSON qui l'accepte,  
Madame Pauline GEISMAR est excusée et m'a donné pouvoir et je l'accepte,  
Madame Claire LOUVET est excusée et a donné pouvoir à Nicolas PORTEIX qui l'accepte,  
Madame Catherine NADO est excusée et a donné pouvoir à Xavier BRUNSCHVICG qui l'accepte.

Voilà pour l'appel et les pouvoirs.

### **I – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 8 JUIN, DU 22 JUIN ET DU 2 JUILLET 2020**

Nous avons, en fait, plusieurs adoptions, compte tenu des séances qui se sont succédées, des conditions dans lesquelles nous étions et des vacances d'été. Nous avons plusieurs procès-verbaux à adopter :

- **le 8 juin 2020 :**  
Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
**Unanimité, merci.**  
**ADOPTÉ PAR 35 VOIX.**
  
- **le 22 juin 2020 :**  
Pas d'observation.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
**Unanimité, merci.**  
**ADOPTÉ PAR 35 VOIX.**
  
- **et le 2 juillet 2020 :**  
Même vote.  
Pas d'abstention. Pas de vote contre ?  
**Unanimité, merci.**  
**ADOPTÉ PAR 35 VOIX.**



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

### II – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

#### • **Marchés de travaux et missions consécutives (8 décisions) :**

- Démolition partielle du marché alimentaire couvert des Avelines. *Vous avez vu, cela a commencé et concernant la démolition des Avelines, on a pratiquement terminé puisqu'on en est à l'évacuation des gravats.*
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché d'assurance construction pour les travaux du Marché alimentaire des Avelines.
- Rénovation du terrain de football synthétique des Coteaux et de son éclairage.
- Rénovation des faux plafonds et de l'éclairage de l'école maternelle des Coteaux - Faisabilité pour l'aménagement de bureaux dans les locaux 12 place Silly.
- Modification n°1 au lot n°2 du marché de restauration des décors peints du chœur de l'église Saint-Clodoald.
- Modification n°1 du marché pour le remplacement du revêtement de sol au court de tennis n°4 des Tennerolles.
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'une délégation de service public relative à la conception, la construction, le financement, la maintenance et l'exploitation d'un parking en ouvrage quai du Président Carnot suite au projet du Conseil départemental de requalification du RD7 entre Suresnes et Saint-Cloud.

#### • **Marchés et Contrats : fournitures et prestations de services (31 décisions)**

- Prêts de la Bibliothèque nationale de France ; de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris ; je ne vous donne pas le détail (9 décisions).
- Modification n°1 au lot n°2 (entretien et réparation) du marché de vérification, d'entretien et de réparation des jeux dans les squares et les bâtiments communaux.
- Modélisation 3D du territoire de la Ville.
- Abonnement à une plateforme de collecte de données liées à l'énergie pour les bâtiments et les équipements de la voirie.
- Modification n°1 du lot n°2 (impression) de l'accord-cadre pour la réalisation et l'impression de supports de communication pour les saisons culturelles des 3 Pierrots de 2019 à 2023.
- Modifications 2 aux lots n°1 et n°2 de l'accord-cadre pour l'achat de fournitures de bureau, de matériel pédagogique et de travaux manuels.
- Achat de prestations d'hébergement pour deux séjours de vacances (2 décisions).
- Prestation d'accompagnement des directrices de crèches au management de gestion de la crise sanitaire.
- Avenant n°1 au contrat pour la mise en place de la digitalisation du suivi et de l'entretien du parc automobile municipal.
- Avenants n°4 et n°5 au contrat de location d'un mini bus urbain sans chauffeur pour assurer le service de transport de la ville (2 décisions).
- Location longue durée de deux véhicules utilitaires légers.
- Location temporaire de quatre mois d'un véhicule équipé pour le déneigement et d'une saleuse pour Tamié
- Maintenance des équipements d'alarme incendie et des systèmes de sécurité incendie des bâtiments communaux.
- Accord-cadre pour le blanchissage et le nettoyage à sec de literie et de vêtements pour les employés de la Ville.
- Prestation de service pour le piégeage d'animaux nuisibles sur la Ville.
- Contrats de maintenance pour des progiciels (4 décisions).
- Abonnement CDROM à la Médiathèque.
- Déclaration sans suite du marché de maintenance préventive et curative des équipements d'alarme incendie et des systèmes de sécurité incendie des bâtiments communaux.

#### • **Tarifs municipaux (5 décisions)**

- Culture : Trois Pierrots : - Modification de la grille des tarifs.
- Education : Fixation des tarifs des séjours de vacances 2020-2021. Fixation des tarifs de la restauration collective pour les usagers scolaire et périscolaire - année scolaire 2020-2021.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

### • Affaires juridiques et domaniales (77 décisions)

- Mise à disposition et location de salles à diverses associations : salles du Grand Livre, Brunet, des Colonnes, de la Source, de la Porte jaune, du studio Bertrand Tavernier (64 décisions).
- Bail civil de droit commun dans l'immeuble 12 place Silly.
- Renouvellement de bail pour la trésorerie 4/6 rue d'Orléans (2 décisions).
- Avenant n°2 à la convention d'occupation précaire du domaine public : restaurant et salon de thé du Musée.
- Etude de création d'un espace public au Musée.
- Acceptation d'indemnités d'assurances en réparation de sinistres.
- Conventions d'occupation domaniale pour des logements (4 décisions).
- Opération de régulation des collections de la Médiathèque : cession de périodiques aux usagers
- Aliénation de quatre véhicules.
- Convention d'occupation précaire pour l'installation d'une bulle de vente.

### • Urbanisme (4 décisions)

- Exercice du droit de préemption urbain pour 12 places de parking dans les bureaux de la Colline 1 rue Royale, 4 à 6 rue d'Orléans, 1 à 7 avenue du Palais (3 décisions).
- Pièce complémentaire au permis de construire pour le projet d'aménagement de l'Ilot des Avelines.

### • Manifestations municipales (24 décisions)

- Exposition et animations à la Médiathèque (3 décisions).
- Convention avec le Cinéma Le Rex de Châtenay-Malabry, pour l'organisation des séances du dispositif "Ecole et Cinéma" aux Trois Pierrots.
- Contrats de cession de droits d'exploitation de spectacles aux Trois Pierrots (20 décisions).

### • Régies municipales (6 décisions)

- Création de régies d'avances pour différents séjours (5 décisions).
- Avenant n°7 à la régie avances pour les dépenses effectuées par la Direction des Finances.

## III – COMMUNICATIONS :

### DECLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

Voilà, mes chers collègues, en synthèse les décisions prises depuis le dernier Conseil municipal.

Nous avons quelques absences ce soir et donc quelques pouvoirs. Et, dans les absences, il y en a une qui est pour une bonne cause, c'était déjà le cas dans les précédents conseils municipaux, mais, même si elle n'est pas là ce soir, il nous faut féliciter Pauline GEISMAR qui est maman d'une petite Lisa depuis quelques jours, d'où son absence ce soir. *Applaudissements de l'assemblée.*

Voilà, on est à 5-6 mois de l'exercice de la nouvelle mandature, on est déjà à trois enfants dans le conseil municipal, ça démarre fort, la natalité est assurée à Saint-Cloud. Je ne sais pas si ça va continuer sur la même lancée, mais enfin trois en six mois, c'est quand même pas mal.

Dans les informations diverses, mes chers Collègues, vous avez vu depuis un certain nombre de mois maintenant et les choses continuent, nous sommes dans une situation de pandémie et, sur le plan sanitaire, une situation qui est toujours très complexe.

Hier, notre commune faisait partie des quatre départements de la petite couronne (75, 92, 93, 94) qui sont en zone d'alerte renforcée. Je ne vais pas vous faire tout le détail, toute la technique de la zone d'alerte renforcée, nous communiquerons largement sur le site de la ville et sur les différents outils de communication de la ville, à partir de demain, et, de façon plus précise, en tous les cas, à partir, de lundi. Nous avons eu une conférence avec les 36 maires des Hauts-de-Seine et le préfet en fin de journée, aujourd'hui de 17 à 19h, vous voyez que c'est tout frais, pour essayer d'éclaircir certains points qui pourraient paraître pas encore très clairs en fonction de situations ou d'organisations de manifestations. En gros, ce qui a été dit par le ministre et rappelé par le préfet, ce



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

---

soir, dans un cadre, avec le préfet, d'un échange assez constructif, c'est qu'il fallait dans l'état d'esprit faire en sorte que l'on protège le plus efficacement possible les personnes les plus fragiles, mais qu'on essaye pour le moins quand même de maintenir une vie sociale indispensable à un certain nombre de nos concitoyens. Donc nous voyons bien pendant la période de confinement, qui a été très forte entre mi-mars, avril et mai, elle a eu des conséquences sociologiques ou psychologiques pour un certain nombre de patriotes et donc il faut essayer d'éviter, autant que faire ce peu, de revivre cette situation. Sur le plan économique, chacun connaît la situation et sait que c'est extrêmement difficile et cela va se confirmer malheureusement d'ici la fin de l'année. Donc il faut prendre un certain nombre de mesures pour protéger nos concitoyens les plus fragiles.

Il y a quelques interrogations notamment, par exemple, sur les séjours qui auront lieu lors des vacances de la Toussaint. Vous savez qu'aujourd'hui l'Education nationale n'a pas interdit mais, en tout cas, a déconseillé d'organiser des classes transplantées pendant le temps scolaire. Les séjours ne sont pas du temps scolaire, nous ne sommes pas régis par l'Education nationale. Pour autant, la raison qui a fait que les classes transplantées ont été déconseillées et pas possibles à organiser, et bien nous le retrouvons, parce que nous avons des jeunes enfants qui se peuvent se retrouver ensemble dans un univers de proximité dans des lieux de vacances, sachant que ce que nous essayons de faire pour protéger les enfants dans le cadre scolaire, c'est-à-dire éviter au maximum qu'ils se croisent, avoir des horaires de restauration scolaire aménagés, etc. Et, par définition, c'est plus difficile à respecter dans le cadre d'un séjour, puisque n'importe quel enfant clodoaldien peut s'inscrire à ce séjour et donc les groupes isolés, qu'on a réussi à constituer au travers du système scolaire, pourraient être mis en défaut lors d'un voyage, parce que ce n'est pas une classe qui part en séjour de vacances, ce sont des Clodoaldiens qui le souhaitent, qui viennent d'une école différente ..... Il y a une incertitude sur les séjours scolaires, le préfet ne pouvait pas nous répondre formellement ce soir. Nous sommes moins concernés, mais il y a une incertitude sur les piscines, la décision sera prise demain ou lundi pour les villes qui ont eu une piscine ouverte, ce n'est pas le cas de toutes les villes des Hauts-de-Seine, et ce qui n'est pas le cas de la Ville de Saint-Cloud, mais le préfet ne pouvait pas nous confirmer la situation ce soir, ce sera ou demain ou lundi. Nous savons, par contre, que le salon des saveurs que le Lyons Club organise chaque année à Saint-Cloud ne pourra pas se tenir, le salon du Terroir qui est organisé par la Ville de Rueil sur l'hippodrome de Saint-Cloud, ne pourra pas se tenir. Vous voyez, ce type de grande manifestation où on est amené à être nombreux, à pouvoir retirer son masque, à goûter un produit régional, et tout cela n'est possible. On est en train d'affiner l'ensemble des dispositions. Normalement, d'après la communication faite par le ministre hier, les gymnases sont fermés. Pour autant, à partir du moment où les scolaires respectent l'unité de leur classe et vont au restaurant scolaire, on ne comprend pas très bien pourquoi cette même classe ne pourrait pas aller dans un gymnase en respectant les consignes sanitaires. Il y a donc quelques interrogations qui n'ont pas été levées lors de cet échange ce soir, c'était il y a moins de deux heures, et tout cela va être confirmé par le préfet aux maires, ou demain ou lundi, et nous aurons une communication la plus précise possible sur le site de la Ville pour faire en sorte que chacun soit bien informé. Le port du masque reste obligatoire dans toute la Ville, bien évidemment, et les autres décisions qui sont maintenant de notre vie quotidienne ne sont pas non plus remises en cause. Ce que nous essayons, nous, de faire et l'état d'esprit dans lequel nous travaillons, c'est, à la fois, ce que je disais en début de propos, préserver ceux qui doivent se préserver et, à la fois ils peuvent le faire eux-mêmes, ils sont grands et adultes et ils savent très bien dans quelle situation ils sont, mais, en tous les cas nous, ne pas créer de manifestation qui pourrait les mettre en difficulté. Et puis aussi faire en sorte qu'une vie sociale, je pense aux seniors isolés qui sont considérées comme personnes fragiles, qu'on puisse trouver les moyens pour continuer à faire en sorte qu'ils rencontrent des gens, qu'ils aient des échanges, qu'ils ne restent pas isolés chez eux encore des longs mois, on va approcher les fêtes de fin d'année qui sont toujours une grande joie pour ceux qui ont la chance d'être avec leur famille ou avec leurs amis, mais plus difficiles pour ceux qui sont isolés. Le repas de l'amitié que nous faisons traditionnellement, nous ne le ferons pas, ça nous sommes sûrs ; en décembre, il est impossible, dans la salle que nous connaissons tous, pour ceux qui y ont déjà assisté, de faire déjeuner ensemble pour un moment convivial 350/400 personnes. Et donc, il nous faut trouver des solutions pour que ce repas qui est un moment de convivialité pour un certain nombre de seniors qui n'ont pas la chance de pouvoir partager les fêtes avec leurs amis ou avec leur famille, il faut trouver des solutions et on est en train d'y travailler avec Mireille Guezenc, avec Jean-Christophe Pierson et avec les services pour qu'à l'approche des fêtes, sans mettre en danger leur santé, on puisse trouver des moyens d'animer. Donc, on vous fera part de tout cela, dans les jours qui viennent, puisque c'est tout frais, la conférence avait eu lieu ce soir. Mais je vous invite à consulter le site de la Ville, ce sera la meilleure façon d'avoir des informations extrêmement précises pour que chacun sache ce qui est possible de faire ou ce qui n'est pas possible de faire.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

Voilà les circonstances dans lesquelles nous évoluons, qui bouleversent, depuis le début de notre mandat, l'exercice classique du fonctionnement des équipes municipales. Mais chacun le comprend bien, ça dépasse notre commune, ça dépasse notre département, ça dépasse même notre pays, puisque la pandémie ne se réduit pas à la France, et donc nous essayons de mettre tout en œuvre pour que nous puissions continuer quand même à faire un certain nombre de choses, malgré les circonstances très difficiles dans lesquelles nous exerçons le début de ce mandat.

Voilà la parole est à Madame de LARMINAT.

### COMMUNICATION DE Madame de LARMINAT 1ère Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au patrimoine

Merci, Monsieur le Maire.

#### ■ Le patrimoine

Je vais commencer par quelques mots sur le patrimoine pour vous dire que le chantier de restauration des peintures du Chœur de l'église Saint-Clodoald est terminé. Les décors sont magnifiques et l'échafaudage a été démonté. Très bientôt, la protection de l'autel sera retirée, un nouvel éclairage installé, ainsi que les deux lustres qui sont encore en cours de restauration ; et l'ensemble de l'opération devra se terminer au début du mois de décembre. Si la situation nous le permet, nous envisageons une inauguration le premier week-end de décembre. Patrimoine toujours, la villa Brunet qui abrite le musée des Avelines et son jardin viennent de recevoir le label « patrimoine d'intérêt régional ». Le site figure donc désormais dans la liste de 105 sites représentatifs de la diversité des patrimoines franciliens. Monsieur le Maire a officiellement dévoilé la plaque signalétique du label en inaugurant les journées du patrimoine vendredi dernier, donc c'était le 18 septembre.

La rentrée culturelle, comme vous l'imaginez, se déroule sous le signe de l'adaptation. Et je tiens à féliciter particulièrement l'ensemble des équipes du pôle Culture qui font preuve d'une réactivité exemplaire. Ils mettent en place des protocoles sanitaires, ils modifient les offres et proposent des offres adaptées à chaque situation. L'équipe du Carré et des salles municipales, dirigée par Perrine Legendre, accompagne également les associations en rédigeant des protocoles, en mettant en place des mesures de protection avec une signalétique, des affichages ainsi que des échanges multiples avec les interlocuteurs. Il y a bien sûr des annulations d'événements associatifs. Mais le calendrier de rentrée est marqué par des reports d'événements privés ou associatifs qui étaient prévus initialement au printemps.

Il faut savoir que le calcul de la jauge est adapté à chaque situation, à chaque utilisation d'une salle selon l'activité, selon le matériel utilisé. Comme je vous le disais nous sommes sous le signe de l'adaptation à chaque situation.

#### ■ LES 3 PIERROTS

La reprise théâtrale, après 6 mois d'arrêt, était très attendue du public Clodoaldien. Nous avons eu la chance d'accueillir la première de Bérengère Krief. Il y avait 325 spectateurs, ce qui correspond à un complet dans la situation actuelle, puisque la situation sanitaire nous oblige à respecter la distanciation qui diminue fortement la jauge autorisée ; en gros, nous perdons 30% de places à chaque fois que nous avons un spectacle.

Nous prévoyons une rencontre avec le public qu'on a appelé « lever de rideau » qui remplacera la revue de saison qui n'a pas pu avoir lieu au mois de juin, elle est prévue le 9 octobre ; ce sera l'occasion de présenter la saison dans sa totalité.

En ce qui concerne le cinéma : le public retrouve avec plaisir le chemin des salles depuis la réouverture, chez nous c'était le 26 août. Il faut cependant noter que l'industrie du cinéma traverse une période de crise assez importante liée notamment au changement des pratiques culturelles. Il y a en parallèle un vrai problème de programmation qui est lié à l'annulation des grosses sorties par les distributeurs. Alors, concrètement, à Saint-Cloud, notre fréquentation et nos recettes sont à peu près deux fois moins élevées que d'habitude, mais par rapport à la moyenne nationale, nous sommes assez bons, puisqu'au niveau national les pertes sont de 65 %.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

---

### ▪ LA MÉDIATHÈQUE

Tous les services habituels de la médiathèque sont à nouveau proposés depuis la rentrée dans le respect de la réglementation et des gestes barrières bien sûr.

Le weekend dernier, lors des Journées européennes du patrimoine (JEP), nous avons proposé au public : une ouverture de son fonds patrimonial ; une conférence « les prisonniers et leur famille pendant la guerre », ainsi qu'une exposition « prisonniers de guerre clodoaldiens 1939-1945 » et, si vous n'avez pas encore visité cette exposition, vous pouvez encore le faire jusqu'au 10 octobre.

Samedi 26 septembre, il y aura un concert de jazz à la médiathèque

Et, enfin, je vous annonce une exposition jeunesse qui s'intitule « un monde tout en papier » qui est prévue du 29 septembre au 17 octobre et il y aura, comme d'habitude, de nombreuses animations autour de cette exposition.

### ▪ LE MUSÉE DES AVELINES, quant à lui, a rouvert le 2 septembre.

Le week-end dernier, donc, c'étaient les journées du patrimoine, et le musée a proposé au public un concert, une conférence sur « les dessous de Montretout » et des déambulations patrimoniales dans le quartier des Coteaux.

Tout cela a eu beaucoup de succès.

La prochaine exposition ouvrira ses portes le jeudi 15 octobre et sera consacrée à la princesse Palatine. La princesse Palatine était la femme de Monsieur, frère du roi Louis XIV. Vous êtes bien sûr invités à venir la découvrir. Il y aura notamment une conférence inaugurale sur le château de Saint-Cloud le samedi 17 octobre à 16h30.

Je précise qu'en raison du contexte sanitaire tous les événements du musée sont désormais sur réservation.

Enfin, nous avons été partenaires du 13ème parcours de la céramique et des arts du feu, du 15 au 19 septembre, et, à cette occasion, des pièces en porcelaine tendre de Saint-Cloud ont été exposées dans plusieurs galeries Rive gauche à Paris.

### ▪ LE CONSERVATOIRE

Quelques mots sur le conservatoire pour vous dire que la rentrée s'est déroulée paisiblement.

Les consignes sanitaires ont été discutées avec les différents partenaires, communiquées en réunion de rentrée et communiquées aux familles par courrier. Aucun heurt n'est à signaler et le nombre d'inscriptions est stable.

### ▪ L'ECLA

Les activités ont repris le 14 septembre à l'ECLA, dans un contexte sanitaire imposant la mise en place d'une organisation spécifique en fonction des activités proposées. On peut imaginer que c'est compliqué, car ils ont plein d'activités différentes. Il y a 1 protocole général et 6 protocoles spécifiques qui régissent les conditions d'accueil à l'ECLA. La première semaine de rentrée s'est bien déroulée, mais la crise sanitaire a des conséquences importantes sur la fréquentation des activités, en particulier celles qui concernent les adultes. Le nombre d'inscriptions est en baisse par rapport à celui de l'an dernier à la même période et a entraîné malheureusement la fermeture de certains ateliers.

Je vous remercie de votre attention.

**LE MAIRE** : Merci Madame de Larminat.

Dans le prolongement de ce que je vous disais il y a quelques instants, le premier ministre est sur France 2 et vient d'annoncer que les piscines municipales qui sont couvertes seront fermées.

Monsieur PIERSON.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

### COMMUNICATION DE Monsieur PIERSON

**2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé**

Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez dit l'essentiel sur les mesures sanitaires qui évoluent bien entendu de jour en jour. Je voudrais seulement partager une information : j'assure une permanence et je reçois sans rendez-vous tous les Clodoaldiens qui souhaitent me parler de sujets autour de la délégation Affaires sociales-logement, tous les quinze jours, ici en mairie, la prochaine aura lieu le 29 septembre, c'est-à-dire mardi, de 13h45 à 16h00. Les gens viennent sans rendez-vous, vous pouvez partager l'information autour de vous et je reçois toutes les personnes qui le souhaitent.

**LE MAIRE** : Merci Monsieur PIERSON, Madame PINAULDT.

### COMMUNICATION DE Madame PINAULDT

**3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire déléguée à la Ville durable**

Merci, Monsieur le Maire.

■ **Carriole à assistance électrique** : Dans le cadre des appels à projets de POLD, une carriole à assistance électrique doit arriver le 1<sup>er</sup> octobre à Saint Cloud pour être testée. L'intérêt de cette carriole est de pouvoir la remorquer derrière un vélo à assistance électrique et ainsi pouvoir transporter des fournitures, du linge ou différents matériaux entre les bâtiments communaux, tels que les crèches ou les écoles, sans faire intervenir les camionnettes de la Ville.

■ **World clean up Day** : Dans le cadre de l'opération « World clean up Day » qui a eu lieu samedi 19 septembre, l'association « Sans Plastiques », pour la deuxième année consécutive, a donné rendez-vous aux habitants pour un après-midi nettoyage sur six points de la Ville. La municipalité s'est jointe à cette opération en fournissant les sacs poubelles, les gants, gels et masques. Beaucoup de familles avec enfants ont participé avec enthousiasme et bonne humeur. Nous avons pu mesurer à quel point les mégots envahissent les places et les trottoirs de la Ville.

■ **Projet Valo Mégot** : D'ailleurs, je rebondis sur cette réflexion pour vous informer que le projet « Valo Mégot » a été proposé au premier budget participatif écologique et solidaire de la Région Ile-de France, Il s'agit d'un projet de collecte et de valorisation des mégots porté par la Ville en partenariat avec une étudiante prénommée Manon DESVEAUX qui est à l'origine de ce projet. Le but est de sensibiliser les Clodoaldiens à la pollution des mégots et à leurs effets nocifs sur les écosystèmes. Vous trouverez sur le site de la Ville comment soutenir ce projet en votant. Les projets qui obtiennent le plus de votes recevront une subvention de la Région et les votes sont ouverts depuis le 18 septembre. Nous vous invitons à voter massivement pour le projet de Manon.

■ **Bornes textiles** : Je rappelle que nous avons des bornes textiles dans toute la Ville et finalement nous sommes passés de cinq à dix bornes. Ces bornes sont relevées plusieurs fois par semaine par la société Ecotextile. Celle du Monoprix marche particulièrement bien.

■ **Collecte des déchets alimentaires dans les restaurants scolaires** : Nous poursuivons avec le service Education notre réflexion sur la collecte des déchets alimentaires dans les restaurants scolaires. Nous avons rendez-vous prochainement, Jacques Gruber et moi-même, pour réfléchir à ce dispositif contre l'accumulation des déchets alimentaires.

Je vous remercie.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup Madame PINAULDT.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

Oui, je vous encourage à soutenir l'initiative de Manon qui est plutôt une dessinatrice spécialisée dans les bandes dessinées, talentueuse, et qui est venue me voir pendant une de mes permanences avec des bouteilles pleines de mégots qu'elle avait ramassés sur son trajet entre son domicile et la gare, puisqu'elle prend le train pour aller travailler le matin. Et elle était venue assez sympathiquement avec un carton avec beaucoup de bouteilles et dans ces bouteilles il y avait plein de mégots qu'elle avait ramassés pendant 4 ou 5 mois, je crois. Et c'est comme cela que l'idée est venue avec le service COM de mettre en lien avec le service de développement durable pour voir comment on pouvait sensibiliser, même devant le collège et le lycée et sur les chemins classiques des gares, l'ensemble des Clodoaldiens jeunes ou moins jeunes pour qu'ils ne jettent pas leur mégot par terre via une affiche que'elle a dessinée elle-même, soit au travers d'autres actions. Et je vois que l'action prospère, donc je vous invite à la soutenir.

Jacques GRUBER.

### **COMMUNICATION DE Monsieur GRUBER 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire délégué à l'Éducation**

Merci Monsieur Le Maire.

Chers collègues,

Tout d'abord un rapide bilan de la période des congés. Entre juillet et août, la Ville a volontairement maintenu, malgré la pandémie, une offre conséquente de séjours et d'accueil en ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement). Cette offre importante sur les plans ludique, éducatif, et social était d'autant plus attendue par les parents et les enfants que nous sortions depuis peu du confinement. Ainsi ont été dénombrées près de 2 700 inscriptions sur juillet et août (1 153 en ALSH maternel, 1 207 en ALSH élémentaire, 388 séjours). Tous les ALSH et les séjours se sont bien déroulés, en particulier sur le plan sanitaire, à la grande satisfaction de tous.

A noter que les inscriptions pour les vacances de la Toussaint sont ouvertes depuis le 21 septembre pour les séjours, et depuis le 22 septembre pour les ALSH.

Durant l'été, les principaux travaux ont été la poursuite de la rénovation de l'école élémentaire Val d'Or et la désimperméabilisation de la cour de l'école maternelle Centre, qui devrait s'achever vers la Toussaint suite à des retards du fait de la crise sanitaire.

La rentrée scolaire s'est par ailleurs, bien passée. Nous remercions, à ce titre encore une fois, les Directeurs d'école, les enseignants et les services de la Ville qui ont dû mettre en œuvre en peu de temps les modalités du protocole sanitaire édité le 26 août. Près de 2 500 élèves sont inscrits dans les écoles municipales (946 en maternelle et 1 535 en élémentaire).

Sur le plan sanitaire, nous n'avons eu à ce jour que deux cas de Covid-19. À l'école élémentaire des Coteaux, les élèves des deux classes de CM1, dans la mesure où ces deux classes partageaient la même cour de récréation et la même salle d'étude, ont été mis temporairement à l'isolement suite à la détection positive d'un élève le 11 septembre. L'enseignante et deux animateurs ont été invités à l'isolement selon les consignes de l'ARS (Agence Régionale de Santé). À l'école élémentaire Montretout, les élèves d'une classe de CM2 ont été placés en isolement le 14 septembre, suite à la détection positive le dimanche 13 septembre d'un élève cas contact familial asymptomatique absent de l'école depuis le 5 septembre. L'enseignante et deux animateurs ont été invités à s'isoler. Ces isolements sont tous terminés. Aucun nouveau cas n'est à déplorer à ce jour.

La Ville a fait le choix de communiquer sur le site [www.saintcloud.fr](http://www.saintcloud.fr) tout nouveau cas qui se déclarerait dans les écoles, les ALSH, et les crèches, afin que les parents puissent être tenus au courant des mesures qu'il convient d'adopter. Le peu de cas rencontrés à ce jour, la mise en œuvre des protocoles sanitaires sur les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires, le respect des gestes barrières et la responsabilité collective des adultes nous permet pour l'instant de rester raisonnablement optimiste quant à la situation sanitaire.

Enfin, suite à la fermeture de la piscine des Tourneroches et soucieuse de maintenir une activité sportive essentielle au développement des élèves, la Ville a proposé une alternative pour les cours de natation. Avec le concours du Stade Français Faisanderie et la collaboration de l'Éducation Nationale, des séances sont proposées dans le magnifique cadre du Stade Français pour des classes de CE2 des écoles Coteaux, Montretout et Fouilleuse, dans un premier temps et jusqu'aux vacances de la Toussaint. Les séances reprendront en avril. Elles se déroulent depuis le 22 septembre en bassin découvert chauffé sous la surveillance de trois personnes de la piscine de Saint-Cloud, de l'enseignant, et d'un parent accompagnateur. Les ALSH disposent aussi de ce partenariat avec le Stade Français et, dès le 23 septembre, quarante enfants en ont profité. Le retour des enfants,



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

des enseignants, des maîtres-nageurs, et des animateurs ALSH sont unanimement positifs. Aussi, nous espérons pouvoir maintenir ce dispositif tant que les règles sanitaires le permettront.  
Je vous remercie de votre attention.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup Monsieur GRUBER. Madame du SARTEL.

### COMMUNICATION DE Madame du SARTEL 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité

Merci, Monsieur le Maire.

Concernant le quartier des Coteaux : en parallèle de l'extension de la zone 30 du quartier des Coteaux, des contre-sens cyclables ont été ajoutés à toutes les voies à sens unique : l'avenue Duval le Camus, l'avenue des Vignes, l'avenue de Longchamp, la rue Bory d'Arnex. Soit une augmentation de 27%

Nous sommes toujours en attente de l'arrêté départemental pour finaliser la bande cyclable rue Gounod mais nous avons bon espoir pour que ce soit fait courant du mois d'octobre, avant les vacances de la Toussaint.

Nous effectuons une campagne de déploiement d'accroches vélos assez importante sur la ville en ce moment, qui seront répartis un peu partout. Nous arriverons, quand tout sera terminé, au nombre de 250 arceaux, ce qui représente une augmentation de 39%.

Des panneaux « M12 » (c'est un peu technique, ce sont des panneaux qui facilitent le passage aux feux quand on veut aller tout droit ou tourner à droite) sont installés au fur et à mesure. Et c'est le boulevard de la République qui est en train d'être fait.

Une « goulotte » a été faite dans l'escalier en haut de la rue Vauguyon pour faciliter les transitions.

Un point sur la station Véligo installée rue Armengaud : nous sommes arrivés au nombre maximum d'abonnés, c'est-à-dire 40, mais chose étonnante, le taux d'occupation n'est que de 3,6 %.... Il faut analyser un peu les raisons, est-ce le télé travail qui est encore important ? Est-ce une inscription en prévision de l'hiver et on ne s'en sert pas encore ? La station semble vide et pourtant nous avons nos abonnés.

Nous commençons également à réfléchir sur la pose d'abris vélos Veligo (abris ouverts, ce sont des abris qui servent contre la pluie), ainsi que des stations de gonflage... affaire à suivre.

Concernant **les déchets et la propreté**, la nouveauté de la rentrée est la préparation pour une extension du tri qui sera effective fin novembre. Donc à partir de cette date, tout emballage sera recyclable. C'est un peu long à se mettre en route, parce qu'il faut que les onze communes de POLD se mettent d'accord.

Une campagne de communication est en train de se préparer, vous serez informés. On imagine qu'il faudra augmenter le nombre de bacs jaunes, et diminuer le nombre de poubelles rouges si tout va bien. Donc il faudra que chacun s'organise.

Pour finir, trop de bacs à ordures sont sortis sur la voie publique sans aucun respect des horaires ; je suis très impressionnée par cela. Donc, j'en appelle, une fois de plus, au civisme de tous, afin que nos rues ne soient pas jonchées en permanence de ces merveilleuses poubelles ! Et je dois dire qu'il y a certains coins de la Ville qui sont très difficiles.

Et j'ai une toute petite information, pour terminer : on a l'Amicale des cyclistes du Mont-Valérien qui va faire la randonnée des vendanges et qui va passer par notre Ville le 4 octobre. Si vous voulez les applaudir, les soutenir, départ à la piscine de Suresnes pour arriver à Chavenay.

**LE MAIRE** : Merci Madame du SARTEL. Monsieur BERTHET.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

### COMMUNICATION DE Monsieur BERTHET 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux anciens combattants

Merci, Monsieur le Maire.

■ **L'Urbanisme** : En ce qui concerne l'urbanisme, je rappelle, pour les collègues qui sont sur la commission des DP, que la prochaine commission a lieu le 1<sup>er</sup> octobre, à 8h30.

● J'ai parlé déjà au dernier Conseil municipal sur **les permanences** au niveau de l'Urbanisme ; donc je vais vous faire un petit point global pour que vous puissiez bien voir comment ça s'organise maintenant :

- en semaine, tous les jours, le matin : de 9h à 12h : il y a aura une permanence d'urbanisme par les instructeurs qui recevront les gens sans rendez-vous, soit téléphoniquement, soit sur site.

- et le samedi matin, 2 fois par mois et par roulement, un instructeur recevra les Clodoaldiens: de 8h30 à 12h.

Et, de mon côté, j'avais dit que je ferai une permanence aussi. Donc je vais faire une permanence, le 2<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois, de 14h à 17h. Les gens viennent sans rendez-vous et, en plus de cela, moi, dans la semaine, je recevrai, avec un instructeur, les Clodoaldiens, surtout l'après-midi, sur des dossiers un peu délicats ou qui demandent un peu d'arbitrage ou d'un peu de toucher politique d'arriver à faire passer tout cela.

Donc maintenant, on va fonctionner dans cette organisation-là, sachant que principalement, l'après-midi quand même pour les instructeurs, c'est pour instruire aussi les dossiers. Il ne faut donc pas que ça chevauche trop, sinon ça devient un peu compliqué. Un dossier d'urbanisme, ça demande pas mal de concentration pour le travailler, donc on va essayer de structurer sous cette forme et puis on s'adaptera si on voit qu'il y a de la marge. Voilà comment on lance la chose à partir du mois prochain.

● De la même manière, **sur vos smartphones** ou autres, maintenant, on peut y installer **l'application de Saint-Cloud**, il y a un petit onglet qui s'appelle « ma ville », vous avez différents endroits où vous pouvez aller de la ville et il y en a maintenant **sur l'urbanisme**, ce qui vous permet de cliquer dessus et d'aller sur tout ce qui se passe sur le site, vous avez toutes les informations de l'urbanisme et également vous aurez toutes les permanences nécessaires dessus. Donc maintenant c'est directement sur vos smartphones, ça marche et c'est opérationnel depuis trois jours.

Ensuite, on a tenu, la semaine dernière, une **CAO** sur une ligne d'étude de foncier qu'on va réaliser sur la Ville sur la zone UC par un cabinet spécialisé. L'objectif comme vous le savez, la Ville se reconstruit sur elle-même, au jour d'aujourd'hui, on n'a pas de réserves foncières, on peut se dire là on va construire, là on sait où les promoteurs vont aller. Donc on va chercher à connaître de manière un peu plus précise potentiellement où on peut avoir du foncier sur la Ville à reconstruire ; un travail que font aujourd'hui les promoteurs, c'est ce qu'ils font tous les jours, ils ciblent la ville et ils cherchent où faire des opérations, où acheter, où remembrer et, ça, on subit un peu la chose, on n'anticipe pas trop là-dessus, parce qu'on n'a pas fait ce travail-là. Donc l'idée c'est d'arriver à scanner la ville, que cette société scanne vraiment la ville et cherche là où potentiellement les promoteurs peuvent aller et qu'on puisse un peu voir qu'est-ce qu'il peut se passer sous les 5 ans, 10ans, 15 ans, en terme de constructions sur la Ville.

Et il y aura un deuxième volet sur cette étude, si on le souhaite après coup. Si on a envie, sur une zone déterminée, nous-mêmes, de provoquer un peu les choses et de voir ce qu'il pourrait être fait, on pourra demander à cette société d'aller modaliser un projet et de travailler ensemble avec eux, pour voir un peu ce qu'on peut faire en terme de densification et de style architectural. Donc, ça nous permet d'avoir un peu plus de maîtrise sur le foncier de la Ville pour mieux anticiper tout cela.

■ **Les Anciens Combattants** : On a la cérémonie du 11 novembre, qui est bientôt donc, je dirais presque le mois prochain, puisqu'on arrive à la fin du mois de septembre. C'est assez délicat, vous avez écouté Monsieur le Maire il y a quelques instants, on s'aperçoit qu'on n'a plus beaucoup de marge de manœuvre. Déjà on sait bien évidemment qu'il n'y aura pas le déjeuner des Anciens, parce que là ça serait très embêtant. Au niveau cérémonie donc, on va faire une version très light, on imagine que ça va être comme les fois dernières, on va se retrouver à une dizaine devant le monument aux morts de la place Charles de Gaulle et puis on fera une petite cérémonie la plus officielle possible. Mais je ne pense pas qu'on ira au-delà, même si au mois de novembre, mais je ne crois pas. Donc on essaiera de faire quelque chose de très light pour honorer cette cérémonie du 11 novembre. Merci de votre écoute.

**LE MAIRE** : Merci Monsieur BERTHET. Madame COVO.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

### COMMUNICATION DE Madame COVO

#### 7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance et à la famille

Merci, Monsieur le Maire.

Concernant la COVID, les crèches ont bien mis en place les consignes sanitaires gouvernementales. Les directrices de crèches et leurs équipes sont très au fait des mesures à appliquer et le service Petite enfance suit chacune des annonces gouvernementales ; elles sont réactualisées, afin d'en informer en continu les équipes concernées. On travaille en fil continu.

La journée pédagogique s'est tenue le lundi 31 août dernier. Comme tous les ans, j'ai fait le tour des crèches, afin de retrouver les équipes et de constater les travaux effectués dans les structures cet été pendant la période de fermeture.

Les enfants ont fait leur rentrée le 1er septembre. Pour certains petits Clodoaldiens, cela marque leur première rentrée. Leur adaptation est terminée. Normalement, tout est bon.

Les dates de fermeture de crèches pour l'année 2021 ont été arrêtées. Les familles ont été informées par courrier pour chacune d'entre elles. Un exemplaire est affiché à l'entrée des crèches tout au long de l'année.

Enfin, je souhaite une bonne année de crèche à l'ensemble des enfants, des familles Clodoaldiennes et à toutes les équipes de crèches et du service Petite Enfance.

Merci, Monsieur le Maire.

**LE MAIRE :** Merci beaucoup, Madame COVO. Monsieur CLIMAUD.

### COMMUNICATION DE Monsieur CLIMAUD

#### 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire délégué au Sport

Merci, Monsieur le Maire.

Le pôle sportif a réuni la semaine dernière l'ensemble des présidents des sections sportives pour un bilan de rentrée. Pratiquement toutes les sections ont un déficit d'adhérents entre 16 et 20 % principalement en loisirs dû à la crise sanitaire du moment, hormis la natation et la plongée pour des raisons que vous connaissez, eux sont à 100 % pour l'instant.

Beaucoup de remerciements de leur part pour les différents travaux faits dans les installations sportives.

Concernant les inscriptions à l'école des sports, le taux de remplissage sur les différentes activités se situe actuellement à 79,5 % de leur capacité. L'an dernier à la même date, il était de 90 %. Comme les clubs, nous sentons une frilosité des parents pour les inscriptions.

Quelques bonnes nouvelles :

- Saint-Cloud volley a reçu le label formateur 2020.
- Un jeune joueur, Arnaud Kalimuendo, formé au club pendant 6 ans a intégré l'équipe professionnelle du Paris Saint-Germain. Il était sur la feuille de match dimanche dernier.
- Toujours en foot, le club a eu les honneurs du journal « l'Equipe » dimanche dernier. Cet article expliquait comment un club gérait les entraînements avec les restrictions sanitaires et les contraintes de la Fédération Française de Football.
- En raison des travaux au stade des coteaux, l'éclairage a été remis en service au stade Tacconi, à la grande satisfaction du club. Merci aux services techniques pour tout le travail effectué.
- Le golf à Saint Cloud a remporté la coupe des territoires en début de saison.

Un grand merci et des félicitations aux différents dirigeants et éducateurs de nos sections sportives pour tout le travail qu'ils réalisent tout au long de l'année.

Monsieur le Maire, je vous ai représenté samedi dernier au départ du triathlon des roses au stade français. Cette course a pour but de venir en aide à la recherche contre le cancer du sein. Un peu plus de 360 concurrentes y ont pris part et quelques concurrents.

Monsieur le Maire a présidé la remise des maillots aux joueuses « pro » de volley hier soir. Rappelons que Saint-Cloud est la seule ville à avoir une équipe pro en Ile de France.

J'ai des billets à votre disposition pour assister au premier match des Mariannes (c'est leur nom) le 3 octobre prochain au stade Géo André contre le Canet. Si vous êtes intéressé, merci de vous adresser au pôle sportif.

Et Je ne reviendrai pas sur les mesures préfectorales, le Maire vous les a détaillées en début de séance.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

Merci.

**LE MAIRE** : Merci Monsieur CLIMAUD. Madame ASKINAZI.

**COMMUNICATION DE Madame ASKINAZI**  
**9<sup>ème</sup> Adjointe au Maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat**

Merci, Monsieur le Maire.

Un petit communiqué sur le marché des Avelines qui a pris ses marques sur l'esplanade de Stella Matutina. Les clients et les commerçants sont très contents. Le sens de la circulation autour du marché et le problème du parking ont été réglés. Le parking est dans l'école de Montretout et est ouvert le samedi de 8h à 13h30. Plusieurs communications ont été faites autour du stationnement, ainsi que du parking. On a distribué des flyers sur le marché et on a aussi communiqué aux riverains et à la crèche. Une inauguration officielle est prévue le 10 octobre. On vous y attend, venez nombreux. Un petit cadeau vous sera remis. Les labellisés y seront conviés et exposeront ce jour-là.

On a lancé aussi la deuxième édition du label « Saint-Cloud », le lancement également de la quatrième édition « un artiste, un commerçant » ; Tout ça en partenariat avec l'élue à la Culture, Madame de Larminat, que je remercie.

En ce qui concerne les ouvertures de commerces, une onglerie s'est installée rue d'Orléans et vient remplacer le pressing. L'atelier Shazak déménage et reprend le local de l'auto-école rue du Mont-Valérien.

Je vous remercie.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup, Madame ASKINAZI. Monsieur PORTEIX.

**COMMUNICATION DE Monsieur PORTEIX**  
**10<sup>ème</sup> Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets**

Merci, Monsieur le Maire.

On va beaucoup parler finances tout à l'heure, là, je vais du coup parler grands projets. Et, de manière assez synthétique, la phase de démolition de l'ancien marché des Avelines sera achevée demain. Le chantier s'est bien déroulé, dans les temps prévus, et l'entreprise en charge a bien respecté les recommandations que nous avons données pour réduire au maximum les nuisances pour les riverains. La suite de la procédure, demain aussi ce sera la date de remise des lots pour les entreprises qui souhaitent candidater pour le chantier de construction. Et les entreprises sélectionnées devront ensuite rendre leurs offres mi-novembre.

Merci Monsieur le Maire.

**LE MAIRE** : Merci Monsieur PORTEIX. Madame DOMAS.

**COMMUNICATION DE Madame DOMAS**  
**12<sup>ème</sup> Adjointe au Maire déléguée à la Communication, à l'événementiel et à la démocratie participative**

Merci, Monsieur le Maire.

Le Forum des Associations n'ayant pas eu lieu cette année pour raisons sanitaires, le magazine de Saint-Cloud du mois de septembre a été consacré à la présentation des associations participant traditionnellement au Forum. Ce numéro spécial, qui, certes, ne remplace pas un forum en présentiel, a permis à de nombreux Clodoaldiens de découvrir de nouvelles associations. Je remercie vivement le service communication pour le travail réalisé durant l'été pour la réalisation de ce magazine.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

Le prochain numéro sera consacré aux commerces de Saint-Cloud.

Concernant les animations, la cinquième édition du Challenge de tennis inter-quartiers, organisé par les délégués de quartier en partenariat avec l'UAS tennis, est prévue le samedi 3 octobre de 13h30 à 17h45. Tous les joueurs de tennis, à partir de 11 ans, professionnels ou amateurs, sont attendus pour relever des défis 100% tennis et faire gagner la coupe à leur quartier. Les inscriptions se font sur le site de la ville jusqu'au 30 septembre.

En raison du contexte sanitaire, nous attendons, comme l'a dit Monsieur le Maire, que les incertitudes soient levées la semaine prochaine pour décider de maintenir ou non cette manifestation. Donc nous vous tiendrons informés sur le site de la Ville.

Merci.

**LE MAIRE :** Merci beaucoup. Monsieur ACHARD.

### **COMMUNICATION DE Monsieur ACHARD** **13<sup>ème</sup> Adjoint au Maire délégué à la Sécurité, à la prévention et au stationnement**

Merci, Monsieur le Maire.

#### **■ Opération tranquillité Vacances**

J'avais eu l'opportunité d'évoquer, lors du précédent Conseil, l'opération Tranquillité Vacances. La période estivale est particulièrement propice à l'utilisation de ce dispositif par les Clodoaldiens. Cet été, 32 Clodoaldiens se sont inscrits auprès de la police municipale, ce qui a conduit à plus de 500 passages de contrôle.

Et jusqu'à plus ample informé, nous notons avec satisfaction qu'aucun vol par effraction n'est à déplorer dans les domiciles inscrits dans ce dispositif.

#### **■ Déménagement du commissariat**

Le 17 septembre dernier, les unités, rattachées au commissaire chef de la Circonscription de Sécurité de proximité de l'agglomération à Saint-Cloud, ont déménagé sur le site de l'ancienne Poste en centre-village. Ces locaux sont mis à disposition par la commune pour une période d'environ 2 ans, c'est-à-dire la durée de réfection du commissariat, ce qui permettra le maintien à Saint-Cloud du commandement du commissariat, ainsi que de la partie de la police administrative, avec tout l'intérêt que cela apporte pour permettre une collaboration étroite et une communication fructueuse avec la police municipale.

Notons également que les effectifs liés à la voie publique resteront eux sur le site actuel du commissariat, ce qui est également très précieux pour la commune et particulièrement pour les Clodoaldiens et pour leur accueil au commissariat. Les Clodoaldiens pourront, par exemple, continuer à effectuer des dépôts de plainte. Les services d'enquête sont eux repositionnés sur d'autres sites du district de police, essentiellement, à notre connaissance, sur le site de Sèvres.

Merci.

**LE MAIRE :** Merci Monsieur ACHARD.

Oui, deux précisions sur la police nationale : la première c'est que notre commissaire, Charlotte Debry, est partie au 31 août et elle est partie exercer de nouvelles missions dans le département du Nord où elle prendra des missions de police judiciaire, non rattachées à un commissariat, mais des missions départementales, donc c'est une promotion pour elle. Du coup, nous avons une nouvelle commissaire qui va prendre ses fonctions très prochainement et que je vais rencontrer, je crois, la semaine prochaine. Malheureusement, compte tenu du contexte sanitaire, nous ne pourrions pas faire la cérémonie d'installation que nous faisons traditionnellement et à laquelle je suis très attaché, mais là ce n'est pas possible. En tous les cas, on lui souhaite la bienvenue ; c'est une jeune commissaire qui arrive d'Antony et qui rejoint donc la commune de Saint-Cloud.

Deuxième chose, comme l'a dit fort justement Monsieur Achard, nous avons accompagné les travaux de la police nationale pour que le commandement reste sur la commune, puisqu'il était prévu qu'il parte à Meudon. Alors que la police nationale, ce sont des fonctionnaires d'Etat et que c'est une compétence d'Etat, c'est la Ville de Saint-Cloud qui a trouvé une solution et qui non seulement a trouvé une solution, mais perd un loyer des locaux de la poste, anciennement de la poste, pour que la police nationale puisse rester sur la commune. C'est une nouvelle forme de péréquation mais je pense qu'en terme d'intérêt général, il était plus intéressant pour les Clodoaldiens,



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

les Garchois, les Vaucressonnais et les Marnois que le commandement reste à Saint-Cloud plutôt que d'aller à Issy les Moulineaux, je crois que c'était Issy les Moulineaux qui était prévu, je parle là sous le contrôle de Monsieur Berthet, puisque c'était avant que Monsieur Achard n'arrive. Et donc on prendra en charge ce loyer pour des personnels qui ne sont pas des personnels territoriaux, mais je pense que c'est quand même pour le bien commun.

Madame GUEZENEC.

### COMMUNICATION DE Madame GUEZENEC Conseillère municipale déléguée au quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux Séniors

Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez déjà, la petite gare aux volets bleus a fermé ses portes le 17 mars et ne les a réouvertes que le 14 septembre, pour seulement 10 personnes à la fois. Six longs mois de solitude, mais heureusement le téléphone a permis de garder le contact et le cahier de vacances nous a amusés tout en faisant travailler nos méninges. *Madame Guezenec montre le cahier de vacances.* Il a été imprimé à 800 exemplaires, proposé à tous les séniors des Coteaux et à tous ceux qui étaient inscrits au plan canicule, et ces cahiers ont obtenu un franc succès.

Les inscriptions aux ateliers se font uniquement par téléphone. Les dates sont données dans le programme mensuel, le dispositif est contraignant aussi bien pour les agents que pour les séniors, mais l'essentiel est de reprendre la vie aux Coteaux. Il est toujours possible de venir en individuel pour pouvoir parler avec Valérie, Abed et Amandine, mais en ayant annoncé sa visite auparavant.

La plupart des ateliers continuent en tout petit groupe, mais la gym douce a été externalisée au centre de loisirs St Exupéry.

Tout l'été, l'espace des Coteaux a participé au plan canicule et est resté en contact avec tous les séniors des Coteaux.

Enfin les séniors se sont retrouvés pour la première fois lundi 21 septembre aux "3 pierrots". 30 personnes ont assisté à la projection du film « De Gaulle ». Monsieur Jacquemont a expliqué aux séniors qu'ils devaient garder le masque pendant toute la séance et laisser des places libres entre eux, même s'ils se connaissent très bien.

Valérie a annoncé la suppression de la semaine bleue, décision comprise et acceptée sans problème par les séniors.

Bien évidemment l'organisation des activités est soumise aux mesures sanitaires et celles-ci pourront être modifiées au fil du temps.

Merci Monsieur le Maire.

**LE MAIRE :** Merci beaucoup, Madame GUEZENEC. Merci aussi pour votre engagement auprès des séniors, pour ces périodes difficiles qu'ils vivent, on sait bien que le contact ou téléphonique ou humain, quand c'est possible, est quand même indispensable pour eux.

Monsieur TREMINTIN, pas de communication. Monsieur VEILLEROT.

### COMMUNICATION DE Monsieur VEILLEROT Conseiller municipal délégué aux Bâtiments communaux, à l'hygiène et à la sécurité

Cet été, les services du bâtiment ont réussi à rattraper la plupart des retards pris à cause du confinement du printemps et cela malgré les difficultés de pouvoir trouver des entreprises sous-traitantes disponibles pour l'exécution de ces dits travaux.

#### ■ Les Bâtiments communaux :

Le service des bâtiments a conduit pour environ 1,8 M € de travaux, cet été, pour les pôles suivants :



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

- Principalement les **sports** avec le démarrage de la rénovation de la pelouse synthétique du stade des coteaux, ainsi que la réfection des vestiaires de la piscine, pour environ 1 Million d'euros pour l'ensemble.
  - En ce qui concerne un autre pôle qui a été largement ciblé pour les travaux cet été, c'est l'**Education**, avec énormément de travaux dans les différentes écoles de la commune à savoir : l'école élémentaire du Val d'Or avec la réfection des sanitaires des préaux qui sont composés de 16 WC et 10 urinoirs pour cette école de 14 classes et 400 enfants, ce qui est un très bon ratio. L'école maternelle des Coteaux avec la réfection des plafonds des éclairages et des peintures. L'école élémentaire du Centre avec l'installation et la mise en fonction de stores de protection solaire. Cette protection solaire est une protection de dernière génération constituée de stores verticaux motorisés, de type ZIP, qui, faits d'une toile extérieure performante, permettent de filtrer la chaleur tout en laissant la meilleure transparence vers l'extérieur. Cela a pour effet de protéger contre la canicule sans dénaturer l'aspect des bâtiments et sans avoir une classe dans l'obscurité. L'école maternelle du centre avec la réfection complète de la cour et la création d'un jardin naturel ; et la pose des mêmes stores qu'à l'élémentaire.  
L'ensemble des travaux de cet été dans les écoles représente environ 550 000 euros.
  - Les autres travaux divers ont été principalement consacrés • aux **crèches** avec le remplacement de certains blocs de change dans la crèche des lutins, de certains jeux extérieurs notamment dans la crèche de la petite ourse et aussi • à la réfection de certains **logements communaux**.
- Concernant les services **hygiène et sécurité** des bâtiments recevant du public, les ERP, les services de la mairie ont obtenu les avis favorables, bien sûr, pour la halle du marché temporaire de Stella Matutina, la Villa du Parc et aussi, récemment cette semaine, pour le restaurant « Quai Ouest ».
- Merci.

**LE MAIRE** : Merci Monsieur VEILLEROT. Madame SAGROUN.

### COMMUNICATION DE Madame SAGROUN Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse

Merci, Monsieur le Maire.

Le 27 août dernier, dix jeunes de l'APAJ ont bénéficié d'une demi-journée de visite de la forteresse du Mont-Valérien et du mémorial de la France combattante. Cette demi-journée très appréciée des participants a été proposée et organisée par Monsieur le délégué militaire départemental adjoint des Hauts- de- Seine. Je tenais à le remercier pour cette initiative.

L'accueil jeunes a redémarré ses activités fin août dans le respect de consignes sanitaires adaptées à la situation. Une animation va être organisée à l'accueil jeunes et aura lieu le vendredi 2 octobre à partir de 18h.

Ce sera entre autres l'occasion de présenter les activités de cette structure récemment rénovée, dans le respect des gestes barrières.

La campagne pour le renouvellement du conseil des jeunes bat son plein. Encore quelques jours pour candidater, afin d'intégrer l'équipe de la nouvelle mandature dont la première plénière aura lieu mi-octobre.

La bourse initiative jeunes aura quant à elle lieu le 5 novembre. Nous attendons avec impatience les projets pour les examiner.

Il y a quelques mois, nous déposons une candidature auprès de l'Ordre national du mérite pour récompenser le projet de mémoire du groupe de huit jeunes de l'APAJ. La commission se réunissait aujourd'hui pour examiner les dossiers du prix du civisme. Nous attendons avec impatience les résultats.

Enfin les rentrées des collèges et lycées de Saint-Cloud se sont bien passées dans ce contexte très particulier. Je voudrais juste rappeler aux jeunes Clodoaldiens et Clodoaldiennes qu'en sortant des établissements le port du masque reste à ce jour obligatoire. Je comprends qu'en sortant d'une journée masquée au collège et au lycée on ait envie d'enlever son masque, mais il est important à mon sens de penser non seulement à vous mais à vos aînés.

Merci monsieur le Maire.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup Madame SAGROUN. Madame RECHAIN.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

### COMMUNICATION DE Madame RECHAIN Conseillère municipale déléguée aux Espaces verts

Merci, Monsieur le Maire.

Quelques informations concernant la campagne d'élagage de nos arbres :

Dans le quartier Montretout, les travaux de taille architecturée des arbres auront lieu : avenue Foch, place Henri Chrétien et dans le cimetière, du lundi 28 septembre au jeudi 1er octobre.

Dans le quartier Coteaux-Bord de Seine, ces travaux auront lieu du jeudi 1<sup>er</sup> au 16 octobre : boulevard Jules Pelletier, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, avenue de Suresnes, avenue de Longchamp, et square Jules Pelletier.

Dans le quartier Centre-Village, sont concernés l'avenue Chevrillon ainsi que le jardin des Gâtines.

Cette période choisie est la plus propice à ce type d'intervention, car elle tient compte de la période de nidification qui a lieu de mi-mars à mi-août.

Les véhicules ne seront pas autorisés à stationner durant l'avancée des travaux et le passage des piétons sera organisé sur le trottoir opposé à l'élagage.

Merci.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup. Monsieur REYNAUD.

### COMMUNICATION DE Monsieur REYNAUD Conseiller municipal délégué aux Grands Événements

Tout a été dit par Madame DOMAS. Donc pas de commentaire.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup, mes chers collègues. Nous en avons fini avec les communications. Et donc je vous propose qu'on puisse engager nos délibérations.

#### 68 : DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

**LE MAIRE** : D'habitude, nous nommons le plus jeune qui est Sacha Gaillard. Mais, ce soir, il n'est pas là, il a donné pouvoir. Donc, je vous propose de nommer Monsieur Reynaud au poste de secrétaire.

Pas d'objection ? Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ?

**Unanimité.** Merci beaucoup.

#### ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

**ARTICLE UNIQUE** : **PROCÈDE**, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales en son article L. 2121-15, à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de **François-Henri REYNAUD**.

#### 69 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2020

**LE MAIRE** : Monsieur PORTEIX.

**Nicolas PORTEIX** : Oui, merci Monsieur le Maire.

L'objet de cette délibération est le vote du budget supplémentaire.

D'abord, quelques mots sur le calendrier de notre budget. Nous avons voté le budget primitif pour l'année 2020 fin 2019, le 19 décembre, et nous disposons ensuite de toute l'année pour voter des décisions modificatives, donc modifier notre budget et même pour certaines dépenses jusqu'au 21 janvier de l'année suivante.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

Là nous sommes dans le cadre du budget supplémentaire, parce que c'est une modification du budget qui prend en compte les résultats de l'exercice précédent, résultats sur lesquels nous avons voté, le compte administratif voté au dernier conseil municipal en juillet. Vous allez retrouver dans le premier tableau de la délibération les 2 budgets classiques que vous retrouverez systématiquement quand on parlera, les budgets de fonctionnement et d'investissement, et ensuite la répartition entre recettes et dépenses, et, dans ce tableau de synthèse, nous allons retrouver la reprise du résultat, ça se présente sous la forme du résultat dans le budget de fonctionnement et dans le budget d'investissement du résultat et le reste à réaliser. Et puis vous retrouvez aussi en synthèse, on verra le détail après, les crédits nouveaux, recettes et dépenses, en fonctionnement et en investissement. A noter dans ce tableau d'abord un virement supplémentaire du fonctionnement vers l'investissement pour équilibrer le budget, on verra cela tout à l'heure, et puis une section qui est « les dépenses imprévues », pour laquelle nous avons un peu plus d'1 million d'euros, 1 100 000 euros, c'est une section qui nous permet, dans cette phase de grande incertitude, nous allons voir que notre budget est très impacté par la crise sanitaire, d'avoir une somme d'argent réservée qui sera, à l'occasion des décisions modificatives suivantes, affectée pour combler éventuellement soit des pertes de recettes, soit des dépenses supplémentaires, puisque tout l'impact de la crise sanitaire n'a pas encore été évalué et il y a encore d'ailleurs des impacts qui se produisent puisque cette crise n'est pas terminée.

Plus particulièrement pour ce budget supplémentaire, ont été chiffrés les impacts concernant les services à la population, c'est-à-dire le PEEJ, la culture, le sport, le stationnement et les animations. Un certain nombre d'autres impacts viendront dans une décision modificative plus tard.

Maintenant, si on rentre un peu dans le détail, les recettes de fonctionnement, et vous avez le tableau à la 2<sup>ème</sup> page ; dans le tableau, figurent en premier un certain nombre de notifications que nous avons eues, qui sont classiques et qui n'ont rien à voir avec la crise sanitaire, la notification pour les impôts locaux, et la compensation de fiscalité et surtout pour la dotation globale de fonctionnement qui a encore diminué cette année et donc, par rapport à ce que nous avons inscrit, on voit que nous avons presque 227 000 € de moins et donc, une fois de plus, cette dotation n'en finit pas de s'écrouler, on le constate mais derrière il faut faire le nécessaire pour y faire face. Ensuite, il y a un certain nombre de nouvelles recettes qui ont été inscrites, ce sont des subventions. Nous n'inscrivons les subventions que quand nous les recevons, c'est la réglementation qui veut cela, donc des subventions de l'Etat, de la Région. Et puis il y a deux subventions particulières qui sont la dotation de solidarité de la MGP et le contrat de développement COVID du Département, on le verra plus en détail tout à l'heure, mais qui sont des subventions qui sont destinées à aider les communes à gérer la crise sanitaire, respectivement de 20 000 € pour la MGP et de 312 670 € pour celle du département. Et après, tout le reste du tableau, ce sont des recettes liées à la crise sanitaire, une partie assez conséquente du stationnement, une baisse de redevances, une baisse de FPS, la piscine évidemment avec un impact assez fort, la Petite enfance avec une baisse de recettes puisque les familles n'ont pas payé pendant le confinement, de toute façon, les enfants n'étaient pas accueillis dans les crèches, la baisse de la subvention de la CAF qui elle, par contre, est plutôt et même très faible puisque la CAF a décidé de maintenir ses subventions aux villes même lorsque les établissements étaient fermés pendant le confinement. Vous avez une baisse de recettes qui est le reversement que St-Pie X nous fait pour bénéficier de notre contrat de restauration scolaire ; évidemment ils n'ont pas bénéficié de ce service pendant le confinement et donc ils ne nous ont pas versé de recettes. Les classes de découverte qui ont été annulées pendant la période de confinement et les séjours de vacances et, en particulier, ceux qui ont eu lieu pendant les vacances de Pâques, qui donc ont été annulés, là vous avez les montants dans les tableaux. Ensuite, les baisses des recettes pour la médiathèque qui, pendant le confinement, a été fermée ; le cinéma, le théâtre, fermés également ; les locations de salles qui n'ont pas eu lieu. Et les redevances d'occupation du domaine public, on en avait déjà au dernier conseil municipal puisqu'on avait exonéré les restaurants et les commerces de ces redevances-là. Il y a aussi d'autres redevances, les chantiers et là on a des baisses de recettes. Au total, l'ensemble de ces baisses de recettes représente un montant très proche de 2 millions d'euros, soit 1 968 000 €. Puis on déduit de ce montant la dotation de la MGP et la dotation du département, et on arrive autour de 1 600 000 € de baisse de recettes liée à cette crise, une somme extrêmement conséquente par rapport à notre budget.

Ensuite, vous avez, dans le tableau suivant, une modification concernant nos dépenses. Les deux premières lignes concernent les péréquations, le FSRIF, bonne surprise cette année, il est de 2 834 000 €, alors que l'on avait inscrit 3 200 000. Par contre très mauvaise nouvelle du FPIC qui explose littéralement, puisque nous avons inscrit 3 200 000, somme comparable à l'année précédente, et il atteint cette année 3 768 000 €, du coup le solde des deux est négatif. Vous avez en dessous, pour rappel, pour bien réaliser à quel point le cumul de ces deux péréquations, en à peine 7 ans, ont été multipliées par 14, puisqu'on est passé de 480 000 à plus de 6 700 000



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

---

cette année, vous avez le tableau qui vous rappelle tous les chiffres et vous pouvez vraiment constater à quel point ces péréquations ont complètement explosé et on peut se demander jusqu'où ça va aller.

Ensuite, il y a la location du 12 place Silly, on en parlé longuement tout à l'heure, c'est pour le commissariat ; la brigade des sapeurs-pompiers de Paris qui nous notifie tous les ans la subvention qu'elle nous demande, en fait, elle ne nous demande pas notre avis mais c'est la subvention qu'elle nous ponctionne et, cette année, c'est une mauvaise nouvelle puisqu'elle est supérieure aux années précédentes et à ce que nous avions estimé, quelques petites modifications justement du côté juridique ; les subventions aux associations ECLA et Rock en Seine, on en a parlé au début de l'été, il y a la subvention de l'ECLA pour un événement qui n'avait pas eu lieu et pour lequel nous avons voté pour le retirer au début de l'été et Rock en Seine qui est un cas un peu particulier, on le verra tout à l'heure, Rock en seine a été annulé, mais un événement a ensuite eu lieu et donc la subvention a été maintenue pour un montant de 68 000 €, et donc nous inscrivons dans le changement des modifications la somme de 10 000 €. Et, ensuite, vous avez les dépenses supplémentaires que l'on constate face à la crise sanitaire. Dans la partie stationnement, la redevance de stationnement est une dépense moins importante que prévue, puisque l'on a moins de recettes que prévues, et ce sont des montants que nous reversons aux délégataires. Pareil pour la contribution ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) qui est l'agence qui gère les RPS, comme on a moins de RPS, on a une contribution inférieure à celle qui était prévue. Moins de dépenses de fonctionnement à la piscine, à la Petite enfance, la restauration scolaire, l'enseignement de la natation qui n'a pas lieu, les classes découverte, les séjours de vacances, le cinéma et les animations, ce sont les événements qui ont été enlevés, le grand apéro, les associations, des dépenses en moins. Le total de réduction du coût des dépenses atteint un peu moins de 450 000 €, évidemment beaucoup moins que le résultat des recettes en moins.

Ensuite, nous passons au budget d'investissements. En recettes d'investissement, nous avons un peu plus de TVA reversée que prévue. Puis nous avons un certain nombre de subventions, même principe, nous les inscrivons une fois qu'elles sont effectives, pas avant, là elles sont arrivées donc nous les inscrivons, subventions de la région, du département et de la MGP, vous avez le détail des différents projets subventionnés juste en-dessous du tableau. Et puis les «amendes de police», que nous retrouvons en recettes et en dépenses, et qui est lié à un changement de mécanisme par rapport à avant, qui fait que la Ville recevait des amendes qui avaient été données sur son territoire ; c'est toujours le cas sauf que le mécanisme a beaucoup changé avec la dépenalisation du stationnement qui date du 1<sup>er</sup> janvier 2018, en fait on recevait des amendes de police mais avec beaucoup de retard, là c'est la première année où la dépenalisation a un impact sur notre budget. Donc le mécanisme répartit une partie de ces amendes de police entre la ville pour 25%, Ile-de-France mobilité pour 25 %, et la région pour 50 %. Avec le FPS, le montant des amendes de police a été beaucoup réduit, puisque les AFPS ne sont pas des amendes de police et la loi protège la partie qui allait à Ile-de-France mobilité et à la région et, pour protéger cette partie-là qui a été gelée au montant de 2018, il a été décidé que c'était les communes qui allaient compenser ce que la région et Ile-de-France mobilité ne pourraient pas toucher, puisque les amendes police ont été considérablement réduites. Le résultat est que non seulement nous ne toucherons plus de recettes, mais que, et vous le voyez dans le tableau des dépenses, nous avons maintenant une dépense « amendes de police », virtuellement nous payons du coup les amendes de police pour compenser la part que Ile-de-France mobilité et la région vont toucher puisque leur part a été protégée par la loi. Pas la nôtre en tout cas, c'est nous qui payons pour cette part protégée.

Dans les dépenses également, la brigade des sapeurs-pompiers, il y a une partie fonctionnement et une partie investissement, il y a quelques petits items sur lesquels je vais passer rapidement et quelques dépenses d'investissement supplémentaires comme les souffleuses pour l'éducation, le matériel de sport, un système de projection qui a été changé aux 3 Pierrots, un complément dans le projet des peintures de Saint-Clodoald.

Et, pour équilibrer ces budgets, a été fait un virement supplémentaire de la section fonctionnement à la section investissement de 471 000 €.

Pas de changement du côté endettement dans ce budget supplémentaire.

**LE MAIRE** : Merci, Monsieur Porteix.

Nous étions donc rassemblés pour l'étude de ce budget en commission des travaux et en commission des finances conjointes. Donc, Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

---

**Jean-Claude TREMINTIN :**

Monsieur Nicolas PORTEIX, conformément à la procédure budgétaire, présente le budget supplémentaire fortement impacté par la crise sanitaire. Ce projet intègre la reprise des soldes de l'année 2019, tels qu'ils ont été approuvés lors du précédent Conseil.

Sur une question de Virgine Rechain concernant la subvention de la région pour le système de détection des dépôts sauvages, Nicolas Porteix précise que cette subvention permet le financement à hauteur de 50%, le projet technique permettant la détection de ces dépôts.

Sur une question de Jean-Christophe Pierson concernant l'augmentation du prélèvement au titre du FPIC, Nicolas Porteix lui répond que le montant national du FPIC n'a pas évolué mais ce sont la complexité et le mode de calcul des règles régissant la clé de répartition entre les communes qui expliquent les écarts constatés sur cette ligne budgétaire.

Concernant les recettes liées au stationnement, Pierre Bosche constate un rendement faible par rapport au montant global que représentent les zones payées. Monsieur le Maire apporte toutes les explications sur les distinctions à faire entre les infractions qui restent du domaine de l'Etat et qui lui sont reversées et les recettes du stationnement qui ne reviennent qu'en partie à la Ville, car nous sommes tenus de verser à la région une garantie de recettes.

Il rappelle également qu'au-delà de ces éléments, d'autres revenus interviennent pour la Ville, notamment le remboursement des agents affectés au suivi du stationnement. De plus, le Maire tient à rappeler que la politique de la Ville en matière de stationnement est la recherche du flux édicté par celui-ci et non un objectif fiscal comme d'autres villes qui pratiquent des tarifs bien supérieurs aux nôtres.

La Commission, à l'unanimité, émet un avis favorable.

**LE MAIRE :** Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Monsieur Brunschvicg.

**Xavier BRUNSCHVICG :** Excusez-moi, je n'ai pas pu être là lundi. J'ai une petite question : comment on explique la baisse de tout ce qui concerne les redevances de stationnement, c'est le fait que l'on soit passé avec un tarif résident toute la journée et du coup il n'y avait plus d'amende, c'est quoi le mécanisme ?

**LE MAIRE :** Non, en fait la baisse de la redevance du stationnement est liée à plusieurs phénomènes : 1- en début d'année, je ne sais pas si vous vous en souvenez, nous avons eu un certain nombre de jours de grève et donc nous avons décidé de la gratuité du stationnement pendant ces jours de grève, il y a eu aussi quelques jours de pollution où il était fortement déconseillé de circuler et donc nous avons à nouveau accordé la gratuité, et ensuite pendant tout le confinement à partir du 16 mars, le stationnement a été à nouveau gratuit, et donc qui dit stationnement gratuit, pas de paiement de stationnement, pas de FPS non plus, je crois qu'on a repris un rythme un peu plus classique qu'à partir du début juin voire mi-juin. Cela fait donc beaucoup de mois en moins mais Monsieur Porteix a des précisions.

**Nicolas PORTEIX :** On a repris en deux phases, d'abord repris pour le stationnement rouge, puis le stationnement résident ; le stationnement rouge bien évidemment avec des montants beaucoup plus élevés,

**LE MAIRE :** Exactement, c'est cela qui explique la variation

**Xavier BRUNSCHVICG :** En revanche, sur des abonnements cela ne change rien, les gens qui avaient un abonnement mensuel, ils ont continué à payer.

**LE MAIRE :** ça ne change rien, sauf pour ceux qui, comme un abonnement est en 12 mois glissant et non en année calendaire, et il y avait certains Clodoaldiens, par exemple, qui avaient un abonnement qui arrivait à terme au mois de juin, sauf que les pauvres s'ils avaient payé pour 1 an, ils avaient payé mars, avril, mai pour rien. Donc on a fait glisser d'autant au prorata temporis l'abonnement. C'est donc aussi une moins-value de recettes, car au lieu de réarmer leur abonnement à partir du moment où il était échu en juin, il ne sera réarmé que 4 mois plus tard en septembre, pour ceux qui avaient cette échéance-là. Tout cela explique la situation.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

**JEAN-CHRISTOPHE ACHARD:** Monsieur Brunschvicg, tout cela est rappelé dans le compte rendu du 2 juillet dans la communication qui l'explique, vous retrouverez les dates en détail et l'échelonnement qu'on avait accordé à tous ces abonnements.

**LE MAIRE :** est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'autre question pour le budget.  
Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Unanimité. Merci.**

### **ADOPTÉE PAR 35 VOIX.**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-1 et suivants,

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 19 décembre 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,

**CONSIDÉRANT** l'annexe ci-après explicitant les éléments du Budget Supplémentaire de l'exercice 2020,

**ENTENDU** l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** le Budget Supplémentaire de l'exercice 2020 pour un montant de 11 693 118,13 €.

	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 158 756,89 €	1 158 756,89 €
<b>Section d'investissement</b>	10 534 361,24 €	10 534 361,24 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 693 118,13 €</b>	<b>11 693 118,13 €</b>

### **70 : APPROBATION DU CONTRAT DE SOUTIEN DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE**

**LE MAIRE :** Monsieur PORTEIX.

**Nicolas PORTEIX :** Merci Monsieur le Maire. Un petit rappel au départ : nous avons un contrat de développement avec le département des Hauts-de-Seine, qui est un contrat de développement triennal 2019 à 2021 et qui couvre à la fois du fonctionnement et de l'investissement, 1 500 000 € pour du fonctionnement et 2 800 000 € pour de l'investissement. Vous avez le détail, dans le rapport, des projets qui sont couverts. Et dans le fonctionnement, il y a notamment la petite enfance. Et c'est important pour le sujet qui nous occupe sur cette délibération, puisque pour aider les communes à faire face à la crise sanitaire, le département a décidé d'ajouter un autre contrat qui est un contrat de soutien, qui complète le contrat de développement, et ce contrat-là porte sur deux points. Un premier point qui est une subvention pour faire face à la crise sanitaire et qui est d'un montant de 10 € par habitant, ce qui fait 312 710 € pour la commune de Saint-Cloud. On utilise là un chiffre de 31 271 habitants qui correspond au nombre de la population DGF qui n'est pas la population de l'INSEE qui est un chiffre différent, il nous est plus favorable tant mieux mais c'est un chiffre différent de la population de l'INSEE. Deuxième objet de ce contrat, comme le contrat de développement nous subventionne notamment pour les établissements de petite enfance, le contrat de développement prévoit aussi que les subventions sont suspendues si nous fermons ces établissements, ce qui a eu lieu pendant la période de confinement. Et donc le contrat de soutien neutralise cette clause et, du coup, nous permet quand même de toucher la subvention liée au contrat de développement, malgré la fermeture pendant la période de confinement.

**LE MAIRE :** Merci Monsieur PORTEIX pour ces explications. Monsieur le Rapporteur.

**Jean-Claude TREMINTIN :** Nicolas Porteix explique que le complément versé par le Conseil départemental a été calculé sur une base commune de 10 € par habitant, afin de soutenir les communes du fait des dépenses liées à la crise sanitaire. La commission à l'unanimité émet un avis favorable.

**LE MAIRE :** Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Pas de question.  
Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Unanimité. Je vous remercie.**

### **ADOPTÉE PAR 35 VOIX.**



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-1 et suivants,

**VU** la délibération du 16 décembre 2011 approuvant le principe de contractualisation des subventions versées par le Département des Hauts-de-Seine aux communes,

**VU** le contrat de développement signé en date du 2 décembre 2018 entre la ville et le Conseil départemental pour la période 2019-2021,

**CONSIDERANT** le caractère exceptionnel et inédit de la crise sanitaire,

**CONSIDERANT** les dépenses exceptionnelles des communes résultant de la crise sanitaire et la nécessité de poursuivre les actions de proximité en faveur des habitants, le Conseil départemental a approuvé la création d'une enveloppe de subventions de fonctionnement d'un montant de 16 466 520 €, soit 10 € par habitant en faveur des communes des Hauts-de-Seine,

**CONSIDERANT** que pour la commune de Saint-Cloud, cette subvention exceptionnelle de fonctionnement s'élève à 312 670 €,

**ENTENDU** l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le contrat de soutien du Conseil départemental des Hauts-de-Seine à la commune de Saint-Cloud pour un montant de 312 670 €.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire à signer ce contrat de soutien avec le Département des Hauts-de-Seine.

**ARTICLE 3 : DIT** que les recettes seront inscrites, à l'article 7473 (participations du Département) du budget de l'exercice en cours.

### 71 : PROPOSITION DE MEMBRES POUR SIEGER A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

**LE MAIRE** : Monsieur PORTEIX.

**Nicolas PORTEIX** : Merci Monsieur le Maire.

C'est une commission intercommunale au niveau de POLD, c'est donc POLD qui doit proposer à l'administration fiscale une liste de noms, deux titulaires et deux suppléants, et l'administration fiscale choisira ensuite parmi ces gens-là qui seront les commissaires de cette commission. L'objet de cette commission est de se réunir et mettre un avis sur les variations des valeurs locatives des locaux commerciaux et professionnels. En tant que membres de POLD, nous, nous devons proposer des noms qui seront consolidés au niveau du territoire et donc nous avons quatre noms à proposer, deux titulaires et deux suppléants. Et donc nous vous proposons ce soir comme titulaires, Thierry ARNAUD et Claudine BERTOUT et comme suppléants, Abdel-Ilhah AZMI et Christine CHAZELLE.

**LE MAIRE** : Merci Monsieur PORTEIX. Monsieur le Rapporteur.

**Jean-Claude TREMINTIN** : Nicolas Porteix explique le rôle de cette commission. Pierre BOSCHE demande les noms et qualités des candidats présentés. Monsieur le Maire lui indique qu'il s'agit de Thierry ARNAUD et Claudine BERTOUT comme titulaires et de Abdel-Ilhah AZMI et Christine CHAZELLE comme suppléants et il explique ce choix. La commission à l'unanimité émet un avis favorable.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Oui, Monsieur Brunschvicg ne prend pas part au vote et Monsieur Brunschvicg a le pouvoir de Madame Nado.

Et le reste du Conseil vote « **POUR** ». **Je vous remercie**.

### ADOPTÉE PAR 33 VOIX.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,

**VU** le Code général des impôts et notamment l'article 1650,

**CONSIDERANT** que le Conseil municipal doit procéder à l'établissement d'une liste de contribuables comportant deux noms pour les membres titulaires et deux noms pour les membres suppléants, candidats sur une liste de présentation, sur laquelle seront désignés les membres titulaires et suppléants de la commission intercommunale des impôts directs organisée par l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense (POLD),

**CONSIDERANT** que la liste de présentation proposée par l'Etablissement Public Territorial POLD doit comporter quarante membres (vingt titulaires et vingt suppléants) répartis entre les communes membres, il appartiendra à la Directrice départementale des Finances publiques de procéder à la désignation définitive de dix membres titulaires et de dix membres suppléants.

**ENTENDU** l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

**ARTICLE UNIQUE** : PROPOSE pour siéger à la commission intercommunale des impôts directs :

Titulaires	Suppléants
Thierry ARNAUD	Abdel-Allah AZMI
Claudine BERTHOUT	Christine CHAZELLE

### 72 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « PLUS DE SONS »

**LE MAIRE** : Monsieur PORTEIX.

**Nicolas PORTEIX** : Merci Monsieur le Maire.

L'association « Plus de sons » est l'association qui organise le festival Rock en Seine. Au début de l'été, l'association a décidé d'annuler le festival, face à la crise sanitaire qui ne lui permettait pas de l'organiser dans de bonnes conditions. Nous avons d'ailleurs, lors du conseil municipal précédent, voté le retrait de la subvention que nous avions promis à cette association pour l'organisation du festival. Au cours de l'été, comme vous avez pu le voir, tous les grands festivals ont été annulés et le monde de la Culture se trouve aujourd'hui en grande difficulté et ça ne va pas s'arranger tout de suite, c'est une très très difficile période à traverser pour eux. Les directions des festivals se sont réunies pour organiser un événement au cours d'une soirée unique et un événement télévisé sur France 2 le 27 août dans le parc de Saint-Cloud, appelé le festival des festivals, un événement pas vraiment en remplacement de Rock en Seine, mais à la place de Rock en Seine, organisé par l'association « Plus de sons ». Et, en soutien et en solidarité au monde de la Culture pour les festivals en très grande difficulté, nous proposons de subventionner cet événement et la subvention que nous proposons est une subvention de 60 000 €. Nous avons une subvention au départ de 55 000 € pour Rock en Seine. 60 000€ c'est la somme que nous donnions pour subventionner Rock en Seine au début, je ne sais pas il y a combien de temps mais il y a quelques années, notamment au moment du démarrage, à peine une dizaine d'années. Puis, nous sommes passés à 55 000 € lorsque le festival a pris de l'ampleur et, là dans la situation actuelle, nous proposons symboliquement que ce soit une subvention de 60 000 € qui soit proposée à cette association.

**LE MAIRE** : Merci. Monsieur le Rapporteur.

**Jean-Claude TREMINTIN** : Merci Monsieur le Maire.

Nicolas Porteix explique les raisons qui ont amené à revenir au versement de cette subvention, supprimée lors du précédent conseil, et de l'augmentation volontaire pour cette seule année. Compte tenu de la réalisation de la manifestation organisée et télévisée et des coûts ainsi engendrés, il paraissait normal de leur verser.

Pierre BOSCHE reconnaît l'importance du festival Rock en Seine mais, sachant que celui-ci a été racheté par un consortium en 2017, qui produit d'autres manifestations, cette subvention ne devrait-elle pas être utilisée à d'autres fins ?

Monsieur le Maire rappelle les conditions particulières de cette année, le déficit engendré par l'association et l'importance que revêt cette manifestation pour la communication de la Ville.

La commission à l'unanimité émet un avis favorable.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Monsieur Bosche.

**Pierre BOSCHE** : Je voudrais simplement revenir sur cette subvention. Nous pensons qu'il serait logique de demander à l'avenir à cette association qui organise les festivals d'être transparente sur son budget et ses coûts, puisque c'est de l'argent public et qu'aujourd'hui, à notre connaissance, les comptes de cette association ne sont pas publics. Il nous semblerait normal qu'ils devraient au moins être publiés aux entités qui y contribuent.

**LE MAIRE** : Alors pour votre information, c'est une association qui fait une demande de subvention comme toutes les associations de la Ville et qui, à l'occasion de cette demande de subvention, joint les comptes de l'association, spécifiques à l'organisation de Rock en Seine. Je ne les connais pas par cœur mais, bien sûr, qu'on a les comptes de l'association « Plus de Sons », pas du consortium en question, mais de l'association nous avons les comptes, puisqu'ils sont joints chaque année depuis 17 ou 18 ans, la durée du festival est de 17 ans je



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

crois. Ce n'est pas un secret, je pense même qu'on doit pouvoir les communiquer, on les a, c'est obligatoire avec la demande de subvention.

Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autre question.  
Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Unanimité, je vous remercie.**

**ADOPTÉE PAR 35 VOIX.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2011 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**VU** la délibération en date du 19 décembre 2019 portant fixation des subventions aux associations pour l'année 2020,

**VU** la délibération en date du 2 juillet 2020 portant modification des subventions aux associations pour l'année 2020,

**CONSIDERANT** que l'association « Plus de sons » a sollicité la Ville pour obtenir une subvention, afin de lui permettre d'assurer l'organisation de la soirée « Le festival des festivals » diffusée le 27 août 2020,

**ENTENDU** l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

**ARTICLE 1 : ACCORDE** à l'association « Plus de sons » une subvention de 60 000 € au titre de l'année 2020.

**ARTICLE 2 : APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement ci-annexée.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à signer ladite convention d'objectifs et de financement.

**ARTICLE 4 : DIT** que le montant de cette subvention sera inscrit au budget de l'exercice en cours.

### 73 : ACQUISITION AMIABLE D'UN LOCAL COMMERCIAL SITUÉ 38-48 BIS, RUE GOUNOD

**LE MAIRE** : Monsieur PORTEIX.

**Nicolas PORTEIX** : Merci Monsieur le Maire.

Nous mettons aujourd'hui à disposition du CLIC GERICO, qui est l'association gériatrique, et du club de bridge, un local qui se trouve à côté du marché et ce local ne sera plus accessible pendant les travaux du marché et à la fin des travaux du marché ne sera plus, en raison d'un accès avec quelques marches avec un petit escalier, ne sera plus un ERP accessible à un PMR (personne à mobilité réduite). Nous avons donc recherché une solution pour héberger ces deux associations pendant les travaux et éventuellement au-delà, idéalement en les laissant dans ce quartier-là ou même dans cette zone-là. Et nous avons trouvé : depuis le projet franco-suisse, un local est resté inutilisé à l'arrière de la résidence, un local commercial au rez-de-chaussée, un local d'un peu plus de 121 m<sup>2</sup>. Nous avons négocié avec le propriétaire, il est brut de béton, il n'a jamais été utilisé, de pouvoir le racheter à l'amiable au prix de 2 000 € le m<sup>2</sup>, ce qui est un prix très faible par rapport à un local à Saint-Cloud, même un local brut de béton. L'objectif est donc d'y réinstaller ces deux associations et, pour cela, il sera prévu d'aménager le local et d'y faire des travaux. On estime que cela tournera autour d'un montant de 140 000 € pour effectuer cet aménagement. Je vous signale quand même aussi, parce que c'est important, que les domaines se sont penchés sur la valeur de ce local et ont estimé ce local à une valeur totale de 341 000 €, mais que nous avons le droit de ne pas suivre l'avis des domaines, notamment dans un cas où la négociation avec le propriétaire, comme ce cas-là, nous est beaucoup plus favorable.

Ce que nous vous demandons donc ce soir, c'est d'approuver l'acquisition de ce local au prix de 243 300 €, soit 2 000 € du m<sup>2</sup>.

**LE MAIRE** : Merci pour ces précisions Monsieur Porteix. Monsieur le Rapporteur.

**Jean-Claude TREMINTIN** : Nicolas Porteix explique les raisons de cette acquisition de locaux qui se situent dans le périmètre du projet Franco-suisse. Pierre Bosche reconnaît le caractère raisonnable du prix proposé mais souhaiterait connaître les raisons du choix des deux associations qui vont en bénéficier.

Monsieur le Maire et Nicolas Porteix lui précisent qu'il s'agit des associations qui se retrouvent sans local du fait du projet des Avelines, et de l'intérêt de ces nouveaux locaux pour leurs activités.

La Commission à l'unanimité émet un avis favorable.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Monsieur Brunschvicg.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

**Xavier BRUNSCHVICG** : Je suis de gauche, on le sait très bien, mais si on pouvait faire pareil pour un marchand de vélos, ce serait formidable.

**LE MAIRE** : Ok, super. On va essayer.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'autre question.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Unanimité. Je vous remercie.**

### **ADOPTÉE PAR 35 VOIX.**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1311-9, L. 2121-15, L. 2121-29 et L. 2241-1 ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.1111-1 ;

**VU** l'avis du Domaine en date du 5 août 2020, estimant la valeur vénale du local à 341 000 € HT/HC ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville s'est portée acquéreur d'un local commercial, d'une surface utile de 121,65 m<sup>2</sup>, situé au rez-de-chaussée du bâtiment F de la résidence « Les Villas de Montretout » sise 38-48 bis, rue Gounod, appartenant à la société Franco-Suisse ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a négocié avec le propriétaire pour fixer le prix de ce local à 2 000 €/m<sup>2</sup>, soit 243 300 € HT/HC pour 121,65 m<sup>2</sup> ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville projette d'y installer deux associations à but non lucratif : le club de bridge et le Clic Gérico (Centre local d'information et de coordination en gérontologie) dont les locaux actuels, situés au rez-de-chaussée de l'immeuble d'I3F sis 38-40, boulevard de la République, deviendront inaccessibles suite aux travaux d'aménagement du Marché des Avelines ;

**CONSIDÉRANT** que cette acquisition a pour objectif de permettre à ces associations de poursuivre leurs activités sur la Ville tout en préservant la vie associative du quartier ;

**CONSIDÉRANT** que le prix a été fixé amiablement entre les parties et qu'il représente une bonne opportunité financière pour la Ville ;

**CONSIDÉRANT** par conséquent qu'il convient de s'écarter de la valeur vénale estimée par le Domaine ;

**ENTENDU** l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets ;

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances ;

**ARTICLE 1 : DECIDE** de l'acquisition du local commercial d'une surface utile de 121,65 m<sup>2</sup>, situé 38-48 bis rue Gounod à Saint-Cloud, au rez-de-chaussée de la façade nord du bâtiment F, cadastré AI 445, 456, 457 et 459, auprès de la société Franco-Suisse, représentée par son Président M. Damien ROLLOY et domiciliée 24, avenue Aristide Briand 92160 Antony, au prix de 2000 €/m<sup>2</sup>, soit 243 300 € HT/HC pour 121,65 m<sup>2</sup>.

**ARTICLE 2 : CHARGE** l'office notarial SCP CMB Notaires, domicilié 12 rue Dailly à Saint-Cloud, de la rédaction des actes notariés afférents.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à signer tous les actes et documents nécessaires à cette acquisition.

**ARTICLE 4 : DIT** que la dépense correspondante sera imputée au budget en cours.

### **74 : APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A LA PRISE EN CHARGE DES MALFAÇONS SUITE AUX TRAVAUX EFFECTUES SUR LES TERRAINS DE TENNIS COUVERTS DES COTEAUX**

**LE MAIRE** : Monsieur VEILLEROT.

#### **Jean-Jacques VEILLEROT :**

Un petit rappel sur le contexte. Lors de la réception des travaux des tennis des Coteaux, il y a eu des réserves, notamment sur une malfaçon, puisque le système d'évacuation des eaux pluviales ne fonctionnait pas. Une société a réalisé les fondations pour l'évacuation des eaux et une autre société s'est occupée de la construction de la charpente. Il se trouve que la société, pendant la construction de la charpente, a creusé et a détruit donc le système d'évacuation des eaux pluviales. Ils se sont reportés un peu la faute mutuellement, mais, in fine, grâce au très bon travail du service des bâtiments pour démontrer que la faute était à peu près commune puis, assisté par le service juridique de la mairie et après de nombreux mois de négociation, nous sommes arrivés à faire en sorte que les deux sociétés se partagent les coûts de la réparation du système des eaux pluviales à égalité. Donc c'est un coût qui se porte à peu près à 115 000 € et cet accord est donc prêt.

**LE MAIRE** : Merci Monsieur Veillerot. Monsieur le Rapporteur.

**Jean-Claude TREMINTIN** : Jean-Jacques Veillerot rappelle les réserves faites à la suite des travaux. Les essais de colmatage n'ayant pas suffi, il était nécessaire de trouver accord avec les deux entreprises concernées pour assurer les travaux nécessaires pour la remise en état.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

Pierre Bosche se satisfait de cet accord et se demande si une solution identique ne peut pas être trouvée pour la piscine. Monsieur le Maire y sera favorable mais il est nécessaire préalablement que la responsabilité de l'entreprise et du maître d'œuvre soit reconnue par un expert judiciaire.

La Commission à l'unanimité émet un avis favorable.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Unanimité. Merci.**

### **ADOPTÉE PAR 35 VOIX.**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles, L. 2121-15, L. 2121-29,

**VU** le Code civil, notamment les articles 1147, 1792-6, 2044 et 2052,

**VU** La décision n°2018-168 du 11 juin 2018 relative à la signature du marché relatif à la construction de trois terrains de tennis couverts et de leurs locaux annexes,

**VU** les procès-verbaux de réception des travaux du 15 octobre 2019 pour les lots 1 VRD et 2 gros œuvre-maçonnerie, attribués respectivement aux entreprises MEDINGER et DOMATECH,

**CONSIDÉRANT** que, lors des opérations préalables à la réception des terrains de tennis des Coteaux, il a été constaté l'obturation de la canalisation d'évacuation de la citerne de récupération des eaux pluviales (tubosider), empêchant son fonctionnement normal,

**CONSIDÉRANT** que la Ville a négocié avec les sociétés MEDINGER et DOMATECH un protocole d'accord permettant de régler ce différend à l'amiable en indiquant que les deux entreprises assureraient la totalité des réparations pour un montant estimé à 55 439,61 € HT,

**CONSIDÉRANT** qu'aux termes de ce protocole, les deux sociétés se sont entendues sur la méthodologie des travaux, le devis estimatif et sur un partage des frais à 50/50, tant pour les travaux que pour les tentatives de décolmatage antérieures et les opérations conservatoires de pompage.

**ENTENDU** l'exposé du Conseiller municipal délégué aux Bâtiments communaux, à l'hygiène et à la sécurité,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** les termes du protocole d'accord relatif à la prise en charge des malfaçons suite aux travaux effectués sur les terrains de tennis couverts du stade des Coteaux ci-annexé.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire à signer le protocole avec les sociétés DOMATECH, domiciliée 2 rue Louis Armand à Soisy sous Montmorency (95230) et MEDINGER, domiciliée rue Edouard Aubert à Fleury Mérogis (91700)

## **75 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL À L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT (ALEC)**

**LE MAIRE** : Madame PINAULDT.

**Brigitte PINAULDT** : Merci Monsieur le Maire.

Le territoire Paris-Ouest-La Défense (POLD) a adopté un plan climat-air-énergie territorial lors d'un Conseil de territoire en 2017, confirmant ainsi son engagement dans la transition énergétique pour agir localement sur les impacts du changement climatique et répondre à ses obligations réglementaires. Cela s'inscrit dans un plan air-climat-énergie métropolitain élaboré par la métropole du Grand Paris.

Une convention pluriannuelle d'objectifs a ainsi été signée entre l'Établissement public territorial et l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC). Cette convention prévoit notamment la participation de POLD à la gouvernance et à l'administration de l'ALEC en désignant des représentants notamment de chaque commune membre.

Donc, suite au renouvellement général des Conseils municipaux, il convient de procéder à la nomination de ces nouveaux membres qui sont appelés à siéger au sein de l'ALEC.

Sont ainsi proposées Brigitte PINAULDT, déléguée à la Ville durable, comme représentante titulaire et Capucine du SARTEL, adjointe déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité, comme représentante suppléante.

Je vous remercie.

**LE MAIRE** : Merci Madame PINAULDT. Monsieur le Rapporteur.

**Jean-Claude TREMINTIN** : Brigitte PINAULDT explique les raisons de cette désignation à cette instance de POLD.

La Commission à l'unanimité émet un avis favorable.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

**LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Unanimité. Merci.**

### **ADOPTÉE PAR 35 VOIX.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

**VU** la délibération du Conseil de territoire de Paris-Ouest La Défense du 29 juin 2017 portant lancement du plan climat-air-énergie territorial,

**VU** la convention pluriannuelle d'objectifs signée entre l'Établissement public territorial et l'Agence locale de l'énergie et du climat,

**CONSIDÉRANT** que cette convention prévoit notamment la participation de l'EPT à la gouvernance et l'administration de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) avec la désignation de représentants de chaque commune membre,

**CONSIDÉRANT** que, suite au renouvellement général des Conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants, un titulaire et un suppléant, appelés à siéger au sein de l'ALEC,

**ENTENDU** l'exposé de l'Adjointe au Maire, déléguée à la Ville durable ;

**ARTICLE UNIQUE** : **DÉSIGNE** Brigitte PINAULDT, adjointe au Maire déléguée à la Ville durable, comme titulaire et Capucine du SARTEL, adjointe au Maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité, comme suppléante, appelées à siéger au sein de l'ALEC.

### **76 : CONVENTION POUR LA CONTRIBUTION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINT-JOSEPH**

**LE MAIRE** : Monsieur GRUBER.

**Jacques GRUBER** : Merci Monsieur le Maire.

L'école privée Saint-Joseph a signé un contrat d'association à l'enseignement public avec l'Etat. Pour respecter les dispositions légales et réglementaires, la Ville doit participer chaque année aux dépenses obligatoires de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles.

Il est donc mis dans les documents la convention. Cette convention est signée année sur année.

Dans l'article 4.2, ce que l'on peut voir c'est les prestations et services en contribution en nature qui vont de l'achat de fournitures jusqu'à l'organisation de séjours en classe de découverte etc etc.

La Ville doit s'acquitter de versements en numéraire pour les fonctionnements des écoles maternelles et écoles élémentaires, basés sur un calcul simple qui est le coût annuel d'un élève en classe élémentaire de la commune multiplié par le nombre d'enfants en élémentaire à l'Établissement St-Joseph. Et on a le même calcul qui est fait pour les écoles maternelles. Donc les chiffres sont de 223 K€ pour la contribution aux classes élémentaires et de 175 K€ pour la contribution aux classes maternelles. Donc le montant est de 398 764,80 €.

**LE MAIRE** : Merci Monsieur Gruber. Monsieur le Rapporteur.

**Jean-Claude TREMINTIN** : Jacques Gruber explique les raisons de cette délibération et les conditions de détermination de la part revenant à l'école St-Joseph.

La Commission à l'unanimité émet un avis favorable.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup. Des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Unanimité. Merci.**

### **ADOPTÉE PAR 35 VOIX.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

**VU** le Code de l'éducation et notamment les articles L 442-5, R 442-44 et R 442-47,

**VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

**VU** la circulaire du Ministre de l'Éducation nationale n°12-025 du 15 février 2012 relative aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat,

**VU** la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance,

**VU** le contrat d'association conclu le 21 octobre 2008 entre l'Etat et l'école privée Saint-Joseph,

**VU** la délibération du 6 février 2020 portant renouvellement de la convention de détermination de la contribution communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph,

**CONSIDÉRANT** que la convention conclue au titre de l'année civile 2019 est arrivée à son terme,

**ENTENDU** l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué à l'Éducation,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

**ARTICLE. 1 : APPROUVE** la convention déterminant la contribution communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph au titre de l'année civile 2020,

**ARTICLE. 2 : AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à signer la présente convention avec l'association de gestion de l'établissement Saint-Joseph,

**ARTICLE. 3 : DIT** que le montant de la contribution communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph est porté à 398 764.80 € au titre de l'année civile 2020 :

- 223 464.62 € pour les élèves des classes élémentaires
- 175 300.18 € pour les élèves des classes maternelles,

**ARTICLE. 4 : DIT** que le crédit nécessaire est inscrit au budget 2020 de la ville.

### 77 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

**LE MAIRE** : Cette Commission a pour vocation, comme son nom l'indique, d'évaluer et de fixer les modalités de compensation des charges qui peuvent être transférées entre différentes strates. Là, il s'agit de la métropole du Grand Paris avec la commune ou le territoire POLD. Et la délibération du conseil métropolitain, qui date de 2016, a fixé un membre titulaire et un membre suppléant par commune, membres les représentant. C'est l'objet de cette délibération. Nous vous proposons d'acter et de désigner Monsieur PORTEIX comme titulaire et Madame de LARMINAT comme suppléante pour cette délibération n° 77.

Monsieur le Rapporteur.

**Jean-Claude TREMINTIN** : Monsieur le Maire rappelle le rôle de cette commission.

La Commission à l'unanimité émet un avis favorable.

**LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix. Qui est contre ?

Monsieur Brunschvicg et Madame Nado ne prennent pas part au vote.

**Donc c'est un vote à 33.**

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Unanimité. Merci.**

### ADOPTÉE PAR 33 VOIX.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C-IV,

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**VU** la délibération n°CM2016/04/04 du Conseil métropolitain du 1<sup>er</sup> avril 2016 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et précision de sa composition,

**CONSIDERANT** qu'une CLECT a été créée entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres,

**CONSIDERANT** que cette CLECT est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant désignés par chacun des conseils municipaux des communes membres,

**CONSIDERANT** la nécessité de désigner le représentant de la commune et son suppléant amenés à siéger au sein de cette CLECT,

**CONSIDERANT** que la commune doit informer la métropole du Grand Paris de tout changement de représentant en cours de mandat,

**CONSIDERANT** que la désignation des représentants du Conseil municipal s'effectue au scrutin secret sauf si le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir,

**CONSIDERANT** les candidatures de Nicolas PORTEIX et Ségolène de LARMINAT,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret en application de l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

**DESIGNE** Nicolas PORTEIX en tant que représentant titulaire au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées instituée par la Métropole du Grand Paris.

**DESIGNE** Ségolène de LARMINAT en tant que représentante suppléante au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées instituée par la Métropole du Grand Paris.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

### 78 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE (POLD)

**LE MAIRE** : C'est la même CLECT mais cette fois-ci pour le territoire Paris Ouest la Défense. Et cette fois-ci, ce sont deux titulaires. Et nous vous proposons Monsieur PORTEIX et Madame de LARMINAT. Et l'objet est le même d'évaluer et de compenser les charges transférées.

Monsieur le Rapporteur.

**Jean-Claude TREMINTIN** : Monsieur le Maire donne des explications sur cette commission créée au niveau du POLD.

Pierre BOSCHE considère que des représentants de l'opposition devraient être en mesure de siéger dans les instances du POLD et, de ce fait, son groupe ne prendra pas part au vote.

La Commission à la majorité émet un avis favorable, le groupe Saint-Cloud 2020 ne participant pas au vote.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup. Des questions ? Pas de question.

Donc ne prennent pas part au vote Monsieur Brunschvicg et le groupe de Monsieur Bosche, donc 7 ne prennent pas part au vote.

Donc, cela fait **28** sur 35.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Unanimité. Merci.**

### ADOPTÉE PAR 28 VOIX.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le décret du 11 décembre 2015 fixant le périmètre de l'établissement public territorial dit T4 dont le siège est à Nanterre,

**VU** la délibération du Conseil de territoire Paris Ouest la Défense du 18 janvier 2016 procédant à la création et à la composition de la Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT),

**VU** la délibération du Conseil municipal du 22 juin 2020 par laquelle il a été procédé à l'élection des délégués au Conseil de Territoire de l'Etablissement public territorial,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient désormais de procéder à la désignation de deux représentants de la Ville pour siéger au sein la Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT),

**CONSIDÉRANT** que la désignation des représentants du Conseil municipal s'effectue au scrutin secret sauf si le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir,

**CONSIDÉRANT** les candidatures de Nicolas PORTEIX et Ségolène de LARMINAT,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret en application de l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

**DESIGNE** en tant que représentants au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de l'Etablissement public Paris Ouest La Défense : Nicolas PORTEIX et Ségolène de LARMINAT

### 79 : NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPÉRIENCE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – MODIFICATIF N°3 RELATIF AUX CADRES D'EMPLOIS DES INGÉNIEURS, PSYCHOLOGUES, CADRES DE SANTE PARAMEDICAUX, PUÉRICULTRICES, INFIRMIERES EN SOINS GÉNÉRAUX, ÉDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS, TECHNICIENS, TECHNICIENS PARAMÉDICAUX ET AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE

**LE MAIRE** : C'est une modification n° 3 relatif aux cadres d'emplois. Donc cela ne concerne bien évidemment que les fonctionnaires de la Ville, mais pas que la ville de Saint-Cloud, de toutes les communes de France. En fait, ce dispositif, cette nouvelle façon de définir le régime indemnitaire des agents a été défini il y a déjà plusieurs années. Simplement les décrets de publication arrivent au fur et à mesure pour les cadres d'emploi et, jusqu'à ce jour, tous les cadres d'emploi, catégories A, B et C, qui sont plutôt dans la filière Petite enfance ou médico-sociale, n'étaient pas encore intégrés au RIFSEEP. Et ce sont les cadres d'emploi que vous avez dans la présentation de l'encadré : ingénieur territorial, psychologue, cadre de santé paramédical, puéricultrice territoriale, infirmière territoriale, éducateur de jeunes enfants ; cadre B : techniciens territorial, technicien paramédical et



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

cadre C : auxiliaire de puériculture. Il se trouve que les décrets viennent de sortir, donc nous pouvons maintenant les intégrer dans ce nouveau dispositif de rémunération et c'est l'objet de cette délibération.

Monsieur le Rapporteur.

**Jean-Claude TREMINTIN :** Monsieur le Maire donne des explications sur ce régime indemnitaire et son application. Il précise également les évolutions du texte qui nécessitent cette approbation. La Commission à l'unanimité émet un avis favorable.

**LE MAIRE :** Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Monsieur Brunschvicg.

**Xavier BRUNSCHVICG :** En relisant le rapport de présentation, je n'ai pas vu de simulation d'impact budgétaire que cela allait avoir. Vous l'avez ou pas ?

**LE MAIRE :** Pour l'instant, en fait, on pourra vous la donner, je pense qu'elle est assez faible. Quand le RIFSEEP a été mis en place, il y a maintenant deux ans je crois, nous avons coté tous les postes. Puisque le RIFSEEP, c'est une partie fixe et une partie variable, ce n'est pas tout à fait comme cela que l'on dit dans la fonction publique mais c'est plus clair pour tout le monde, et comme il y avait un lourd travail à faire pour les ressources humaines, il fallait coter tous les postes, définir en fonction de la fiche de poste, du positionnement dans l'organigramme, etc, les conditions d'exercice des missions, et on l'a fait pour tous les postes, y compris ceux dont les décrets n'étaient pas sortis mais par contre on n'a pas pu appliquer. Et on sait très bien dans la cotation que ça représente à peu près la moyenne de rémunération des agents qui occupent ces fonctions-là. Donc après, il peut y avoir des incidences plus ou moins, mais nous avons pris une délibération qui garantit le revenu de l'agent. Par exemple, il se peut qu'une cotation légitime, réglementaire, donne pour un agent un régime indemnitaire inférieur à ce qu'il touchait aujourd'hui. Eh bien, dans ce cas-là à l'époque, nous avons délibéré, ce n'était pas une obligation mais c'était une mesure que j'estimais assez sociale pour les agents, que dans le cas où la cotation donnait un traitement inférieur, on maintiendrait le traitement actuel. Et donc du coup nous n'avons que peu d'incidence, il y a peu d'amplification de salaire par contre. Et puis après, il y a une deuxième partie, qui s'appelle le CIA et qui, là, peut donner en fonction, mais c'est une fois par an, en fonction du rapport de la hiérarchie, des conditions de travail, des difficultés rencontrées et de l'effort que l'agent a mis dans le cadre de ses missions toute l'année, une prime, donc une partie variable. Donc l'incidence sur une masse salariale qui est à presque à 22 millions d'euros est marginale, on n'a pas d'inquiétude de ce côté-là, surtout qu'on a vu je crois dans la présentation du budget qu'il y avait une moins-value sur la masse salariale. On ne l'a pas encore vu, mais vous le verrez. Donc il n'y aura pas de conséquence budgétaire majeure sur ce sujet-là.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'autre question.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Unanimité. Merci.**

### **ADOPTÉE PAR 35 VOIX.**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment son article 88,

**VU** le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

**VU** le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel dans la Fonction publique d'Etat,

**VU** le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

**VU** le décret n° 2015-661 modifiant le décret n° 2014513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction publique d'Etat,

**VU** la circulaire NOR RDFS1427139C du ministère de la décentralisation et de la Fonction publique et du secrétaire d'Etat chargé du budget du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

**VU** la délibération 2018-15 adoptée au Conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2018 relative à l'adoption du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

**VU** la délibération 2018-113 adoptée au Conseil municipal du 22 novembre 2018 relative à la modification n°1 du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) concernant les catégories A et B de la filière culturelle,

**VU** la délibération 2019-60 adoptée au Conseil municipal du 27 juin 2019 relative à la modification n°2 du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) concernant les cadres d'emplois de conservateur de bibliothèque de la filière culturelle et de médecin territorial de la filière médico-sociale,

**VU** le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la Fonction publique territoriale publié au Journal officiel du 29 février 2020 permettant aux cadres d'emplois non encore éligibles jusqu'à présent de bénéficier du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel sur la base d'équivalences provisoires avec différents corps de l'Etat,

**VU** l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction publique de l'Etat,

**VU** l'arrêté du 31 mai 2016 pris pour l'application à certains corps d'infirmiers relevant de la catégorie B des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction publique de l'Etat,

**VU** l'arrêté ministériel du 26 décembre 2017 pris pour l'application au corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction publique de l'Etat,

**VU** l'arrêté ministériel du 7 novembre 2017 portant application au corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction publique de l'Etat,

**VU** l'arrêté ministériel du 17 décembre 2018 pris pour l'application au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction publique de l'Etat,

**VU** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi d'inspecteur technique de l'action sociale des administrations de l'Etat des dispositions du décret no 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction publique de l'Etat,

**VU** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

**VU** l'avis du Comité Technique qui s'est réuni en date des 9 et 25 janvier 2018 et les informations complémentaires effectuées les 18 octobre 2018, 18 juin 2019 et 1<sup>er</sup> juillet 2020,

**CONSIDERANT** la mise en place par délibération au sein de la ville de Saint-Cloud, conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant,

**CONSIDERANT** que ce régime indemnitaire se compose :

- d'une part principale et obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent qui vise à valoriser l'exercice des fonctions,

- et d'une part secondaire et facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent,

**CONSIDERANT** la nécessité de compléter la délibération initiale au fur et à mesure de la publication des arrêtés ministériels et de leur transposition aux autres cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale,

**CONSIDERANT** les deux arrêtés ministériels pris pour application du RIFSEEP aux cadres d'emplois de conservateur des bibliothèques de la filière culturelle et de médecin territorial de la filière médico-sociale,

**ENTENDU** l'exposé du Maire,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

**ARTICLE 1 : COMPLÈTE la délibération 2018-15 dans son article 1 paragraphe 3** relatif à la détermination des groupes de fonctions et des montants maxima dans le cadre de la mise en place de l'indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise (IFSE), des tableaux suivants relatifs aux cadres d'emplois de :

- Ingénieur territorial- Psychologue- Cadre de santé paramédical- Puéricultrice territoriale- Infirmière territoriale en soins généraux
- Educateur de jeunes enfants- Technicien territorial- Technicien paramédical- Auxiliaire de puériculture

### Catégorie A :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux		Montant annuel de l'IFSE maxima (plafonds)	
Groupes de fonctions		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service
A1	Emploi fonctionnel	40 290 €	23 865 €
A2	Directeur de pôle et de services transversaux	40 290 €	23 865 €
A3	Responsable de service	35 700 €	20 535 €
A4	Chargé de mission	27 540 €	16 650 €



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des <b>Cadres de santé paramédicaux</b>		Montant annuel de l'IFSE maxima (plafonds)	
Groupes de fonctions		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service
A1	Emploi fonctionnel		
A2	Directeur de pôle et de services transversaux	25 500 €	
A3	Responsable de service	20 400 €	
A4	Chargé de mission	20 400 €	

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des <b>Puéricultrices territoriales</b>		Montant annuel de l'IFSE maxima (plafonds)	
Groupes de fonctions		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service
A1	Emploi fonctionnel		
A2	Directeur de pôle et de services transversaux	19 480 €	
A3	Responsable de service	15 300 €	
A4	Chargé de mission	15 300 €	

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des <b>Infirmières territoriales en soins généraux</b>		Montant annuel de l'IFSE maxima (plafonds)	
Groupes de fonctions		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service
A1	Emploi fonctionnel		
A2	Directeur de pôle et de services transversaux	19 480 €	
A3	Responsable de service	15 300 €	
A4	Chargé de mission	15 300 €	

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des <b>Psychologues territoriaux</b>		Montant annuel de l'IFSE maxima (plafonds)	
Groupes de fonctions		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service
A1	Emploi fonctionnel		
A2	Directeur de pôle et de services transversaux	25 500 €	
A3	Responsable de service	20 400 €	
A4	Chargé de mission	20 400 €	

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des <b>Educateurs de jeunes enfants</b>		Montant annuel de l'IFSE maxima (plafonds)	
Groupes de fonctions		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service
A1	Emploi fonctionnel		
A2	Directeur de pôle et de services transversaux	14 000 €	
A3	Responsable de service	13 500 €	
A4	Chargé de mission	13 000 €	

Catégorie B :



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des <b>Techniciens territoriaux</b>		Montant annuel de l'IFSE maxima (plafonds)	
Groupes de fonctions		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service
B1	Responsable de service / coordinateur	19 660 €	10 220 €
B2	Gestionnaire avec technicité particulière	17 930 €	9 400 €
B3	Gestionnaire	16 480 €	8 580 €

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des <b>Techniciens paramédicaux territoriaux</b>		Montant annuel de l'IFSE maxima (plafonds)	
Groupes de fonctions		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service
B1	Responsable de service / coordinateur	9 000 €	
B2	Gestionnaire avec technicité particulière	8 010 €	
B3	Gestionnaire	8 010 €	

### Catégorie C :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des <b>Auxiliaires de puéricultures territoriales</b>		Montant annuel de l'IFSE maxima (plafonds)	
Groupes de fonctions		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service
C1	Chef d'équipe /coordinateur	11 340 €	7 090 €
C2 (C2A)	Agent d'exécution qualifié et autonome	10 800 €	6 750 €
C3 (C2B)	Agent d'exécution	10 800 €	6 750 €

**ARTICLE 2 : COMPLETE la délibération 2018-15 dans son article 2 paragraphe 3** relatif à la détermination des groupes de fonctions et des montants maxima dans le cadre de la mise en place du complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA), des tableaux suivants relatifs aux cadres d'emplois de :

- Ingénieur territorial- Psychologue- Cadre de santé paramédical- Puéricultrice territoriale- Infirmier territorial en soins généraux
- Educateur de jeunes enfants- Technicien territorial- Technicien paramédical- Auxiliaire de puériculture

### Catégorie A :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des <b>Ingénieurs territoriaux</b>		Montant annuel de CIA maxima (plafonds)	
Groupes de fonctions		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service
A1	Emploi fonctionnel	7 110 €	7 110 €
A2	Directeur de pôle et de services transversaux	7 110 €	7 110 €
A3	Responsable de service	6 300 €	6 300 €
A4	Chargé de mission	4 860 €	4 860 €



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des <b>Cadres de santé paramédicaux</b>		Montant annuel de CIA maxima (plafonds)	
Groupes de fonctions		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service
A1	Emploi fonctionnel		
A2	Directeur de pôle et de services transversaux	4 500 €	
A3	Responsable de service	3 600 €	
A4	Chargé de mission	3 600 €	

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des <b>Puéricultrices territoriales</b>		Montant annuel de CIA maxima (plafonds)	
Groupes de fonctions		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service
A1	Emploi fonctionnel		
A2	Directeur de pôle et de services transversaux	3 440 €	
A3	Responsable de service	2 700 €	
A4	Chargé de mission	2 700 €	

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des <b>Infirmiers territoriaux en soins généraux</b>		Montant annuel de CIA maxima (plafonds)	
Groupes de fonctions		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service
A1	Emploi fonctionnel		
A2	Directeur de pôle et de services transversaux	3 440 €	
A3	Responsable de service	2 700 €	
A4	Chargé de mission	2 700 €	

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des <b>Psychologues territoriaux</b>		Montant annuel de CIA maxima (plafonds)	
Groupes de fonctions		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service
A1	Emploi fonctionnel		
A2	Directeur de pôle et de services transversaux	4 500 €	
A3	Responsable de service	3 600 €	
A4	Chargé de mission	3 600 €	

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des <b>Educateurs de jeunes enfants</b>		Montant annuel de CIA maxima (plafonds)	
Groupes de fonctions		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service
A1	Emploi fonctionnel		
A2	Directeur de pôle et de services transversaux	1 680 €	
A3	Responsable de service	1 620 €	
A4	Chargé de mission	1 560 €	



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

### Catégorie B :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Techniciens territoriaux		Montant annuel de CIA maxima (plafonds)	
Groupes de fonctions		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service
B1	Responsable de service / coordinateur	2 680 €	2 680 €
B2	Gestionnaire avec technicité particulière	2 445 €	2 445 €
B3	Gestionnaire	2 245 €	2 245 €

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Techniciens paramédicaux territoriaux		Montant annuel de CIA maxima (plafonds)	
Groupes de fonctions		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service
B1	Responsable de service / coordinateur	1 230 €	
B2	Gestionnaire avec technicité particulière	1 090 €	
B3	Gestionnaire	1 090 €	

### Catégorie C :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriales		Montant annuel de CIA maxima (plafonds)	
Groupes de fonctions		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service
C1	Chef d'équipe /coordinateur	1 260 €	1 260 €
C2 (C2A)	Agent d'exécution qualifié et autonome	1 200 €	1 200 €
C3 (C2B)	Agent d'exécution	1 200 €	1 200 €

**ARTICLE 3 : DECIDE** que ces dispositions sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

**ARTICLE 4 : PRECISE** que l'attribution individuelle de l'IFSE et du CIA décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

**ARTICLE 5 : DECIDE** d'inscrire au budget correspondant les crédits relatifs au dit régime indemnitaire.

### 80 : AUTORISATION A RECOURIR AUX CONTRACTUELS SUR DIX EMPLOIS D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE, INSCRITS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

**LE MAIRE :** Là, je l'ai expliqué lors de la commission des Finances, mais je veux bien reprendre l'explication. Nous sommes dans un secteur, la petite enfance, où pour la région Ile-de-France, pas uniquement pour la Ville de Saint-Cloud, mais pour la région Ile-de-France, nous sommes en difficulté pour recruter des auxiliaires de puériculture, un peu, comme d'ailleurs, si vous vous souvenez, il y a une dizaine d'années, les hôpitaux étaient en difficulté pour recruter des infirmières, il y avait des lits qui étaient fermés dans les hôpitaux de France et on allait chercher des infirmières en Espagne pour ouvrir les lits. Eh bien là, pour des raisons qui sont liées à la fonction publique territoriale et à la concurrence, et surtout aux difficultés d'écart entre rémunération, loyer que vous avez dans les communes de la région Ile-de-France, nous sommes un peu en difficulté dans toutes ces communes pour recruter des auxiliaires de puériculture. Et alors pourquoi ? Tout simplement parce qu'être auxiliaire de puériculture, c'est un diplôme, comme quand vous allez dans une école, vous passez un diplôme, vous êtes



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

---

diplômée. Quand vous travaillez dans une entreprise privée de crèche, vous travaillez tout de suite de droit, vous êtes embauchée, quand vous venez dans la fonction publique territoriale, que ce soit à Suresnes, à Saint-Cloud, à Rueil, partout en France d'ailleurs, en Lozère comme ailleurs, vous pouvez être embauchée mais il faut ensuite passer le concours de la fonction publique, ce qui est quand même très pénalisant, ce sont généralement des jeunes filles, il y a une très forte majorité d'emplois féminins sur ce type de poste, c'est vrai qu'elles sortent de l'école, elles ont passé un diplôme, et qu'elles n'ont aucune envie, en tous les cas, dans l'année qui suit de recommencer et de repasser des concours. Pour elles, c'est extrêmement dissuasif et pour nous c'est un désavantage concurrentiel par rapport au privé et donc nous constatons que nous avons des difficultés pour recruter. La conséquence est très claire, et on n'est pas la seule commune dans ce cas, on a même des chiffres assez précis pour chacune des communes, comme nous souhaitons garder la qualité pédagogique d'accueil des enfants et surtout la sécurité de leur accueil et de leur vie quotidienne des crèches, eh bien nous sommes obligés de fermer des berceaux, parce que nous n'avons pas le personnel suffisant pour pouvoir accueillir l'ensemble des enfants. Nous, c'est une quarantaine de berceaux qui sont fermés à Saint-Cloud. En ce moment, il y en a 101 fermés à Rueil, et je peux vous donner la liste, c'est un phénomène qui est assez généralisé dans l'Ouest parisien notamment, mais pas que. Donc nous proposons d'offrir cette possibilité d'embauche qui nous permettra, dans un premier temps, en tous les cas d'échapper à cette obligation de passer le concours, et donc un peu plus attractif. Parce que la particularité, c'est que quand une jeune fille est embauchée dans le privé, elle est embauchée un tout petit peu plus cher que dans le public au départ, en revanche sa carrière tout au long de sa vie après va stagner en terme de rémunération, alors que dans le public, compte tenu du glissement, de la vieillesse, de la technicité et un certain nombre d'autres mécanismes liés à la fonction publique, sa rémunération, sans devenir exceptionnelle, va progresser un petit peu plus. Du coup, la rémunération moyenne dans le public est supérieure à celle du privé. Mais au départ quand vous avez fait une école, vous avez envie de travailler, on ne pense pas forcément à tout ça, on pense surtout qu'on a envie de travailler et pas passer un concours. Là avec ce dispositif, elles pourront venir sous statut contractuel et n'auront pas l'obligation de passer le concours. Et donc on pense qu'on sera plus en faculté de recruter. On a mis en place un certain nombre de dispositions et d'outils marketing pour recruter, on va dans les écoles, on est présent sur les sites, on fait des annonces, enfin on a beaucoup de moyens en place pour essayer de recruter et celui-là fait partie de l'arsenal qui nous permettra, j'espère de recruter, toujours avec le principe de qualité et de sécurité pour les enfants, et donc de rouvrir assez rapidement, ce qui me paraît une politique d'intérêt général, puisque des berceaux, pour l'instant, sont fermés. Voilà l'objet de cette délibération. Pardon si j'ai été un peu long.

Monsieur le Rapporteur.

**Jean-Claude TREMINTIN** : Monsieur le Maire donne des explications sur cette délibération.  
La Commission à l'unanimité émet un avis favorable.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Monsieur Brunschvicg.

**Xavier BRUNSCHVICG** : Si on avait davantage de logements financièrement accessibles, je crois qu'on aurait beaucoup moins de difficultés à recruter des puéricultrices. C'est une incitation supplémentaire pour construire du logement social à Saint-Cloud.

**LE MAIRE** : Vous avez raison, mais si c'était aussi simple, on l'aurait déjà fait. Ça peut être une solution mais malheureusement beaucoup plus compliquée que cela. Mais ce n'est pas forcément faux.

Est-ce qu'il y d'autres observations ?

Vous savez que c'est faux, parce qu'en fait vous savez que la loi nous interdit absolument de tenir compte du critère de la fonction occupée pour attribuer un logement. Mais, malheureusement, ça ne fait pas partie des critères. On peut toujours essayer de tordre le bras à la loi. Mais, en tous les cas dans les textes aujourd'hui, c'est malheureusement quelque chose qu'on peut prendre en ligne de compte. Nous, on avait une tradition à Saint-Cloud, qui était de prioriser, dans la demande de logement social, des habitants qui, soit habitaient déjà la commune ou qui travaillaient depuis plus de 5 ans. Maintenant on est dans un autre dispositif, car à l'époque on était dans un dispositif où on disposait du contingent municipal, mais on nous a fait savoir que ce n'était pas des critères qui étaient compatibles avec la loi. Ça nous paraissait de bon sens de loger des gens qui travaillent ici,



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

depuis au moins 5 ans, c'est qu'ils ont un attachement à la commune, et s'ils viennent de loin, on essayait de prioriser dans l'accessibilité au logement social. Mais on nous a bien rappelé que ce n'était pas du tout des critères opposables au regard des textes en vigueur, ce qui était vrai, ce qui est vrai.

**Xavier BRUNSCHVIG** : Je suis d'accord, mais s'il y avait tout simplement davantage de logements accessibles indépendamment des personnes auxquelles on les destine, sans qu'il y ait de fléchage, il y aurait davantage de mixité sociale et donc davantage de représentation de l'ensemble des métiers qui sont nécessaires à une commune pour fonctionner.

**LE MAIRE** : Peut-être mais... Je ne vais rentrer dans le débat, techniquement c'est plus compliqué que cela.

Est-ce qu'il y d'autres questions ? Pas d'autre question.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Unanimité. Merci.**

### ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 3-3,

**VU** la délibération n°2020-68 du 2 juillet 2020 modifiant et adoptant le nouveau tableau des effectifs au 15 juillet 2020,

**ENTENDU** l'exposé du Maire,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

**ARTICLE 1 : CONFIRME** l'inscription au tableau des effectifs de 10 emplois d'auxiliaire de puériculture sur le grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie C à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes sous l'autorité d'une directrice de crèche :

- Identifier les besoins de chaque enfant afin de donner les réponses adaptées.
- Favoriser auprès de chaque enfant son développement physique, psychique et affectif
- Participer à l'aménagement de l'espace en fonction du développement des enfants.
- Veiller à une organisation respectant le rythme de l'enfant.
- Participer aux activités d'éveil proposées aux enfants.
- Participer au suivi de la santé des enfants.

**ARTICLE 2 : PRECISE** que ces emplois doivent être occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils peuvent être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

**ARTICLE 3 : PRECISE** que les textes prévoient un recrutement à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, compte tenu de la spécificité des missions exercées ; que le contrat de l'agent peut être renouvelé par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir ; que la durée totale des contrats ne peut excéder 6 ans et qu'à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat est reconduit pour une durée indéterminée.

**ARTICLE 4 : PRECISE** que les agents nommés sur ces postes devront justifier du titre ou diplôme requis pour occuper les fonctions d'auxiliaire de puériculture et accéder au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**ARTICLE 5 : DECIDE** que la rémunération des agents nommés sur ces postes sera déterminée en fonction de leur expérience professionnelle conformément à la grille indiciaire du premier grade d'auxiliaire de puériculture, entre le 1<sup>er</sup> et le 7<sup>ème</sup> échelon et à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emploi.

**ARTICLE 6 : DIT** que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

### 81 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER OCTOBRE 2020

**LE MAIRE** : Comme je le rappelle à chaque fois, cette modification du tableau des effectifs permet un suivi de carrière des agents, et, en aucun cas, n'est révélatrice ni du nombre d'agents embauchés ou, au contraire, du nombre d'agents qui quitteraient notre collectivité. Vous remarquez qu'on supprime 17 postes et nous n'avons pas 17 départs d'agents. Ce sont simplement des agents qui soit, pour certains, partent en retraite ou bien, suite à une évolution de carrière, quittent le poste administratif qu'ils occupent, restent à la mairie mais occupent un nouveau poste, quand on dit occupent un nouveau poste, ce n'est pas un nouveau métier, c'est simplement un grade, un échelon différent, et donc il faut organiser le suivi de carrière de ces agents. Il y a, d'ailleurs, à la direction des ressources humaines, des collaborateurs qui ne s'occupent que de cela et dont c'est le métier au quotidien. Donc voilà ce que nous vous proposons.

Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

**Jean-Claude TREMINTIN** : Monsieur le Maire, comme à chaque conseil, présente les modifications à apporter à ce tableau.

La Commission à l'unanimité émet un avis favorable.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Unanimité. Merci.**

### **ADOPTÉE PAR 35 VOIX.**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

**VU** le tableau des effectifs de la ville en date du 15 juillet 2020 modifié par délibération du Conseil municipal en date du 2 juillet 2020,

**VU** l'avis du comité technique du 23 septembre 2020,

**ENTENDU** l'exposé du Maire,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

**ARTICLE 1 : Décide de CRÉER**, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 :

- 3 postes d'attaché territorial
- 2 postes de rédacteur territorial
- 2 postes d'assistant de conservation
- 1 poste de puéricultrice cadre de santé de 2<sup>ème</sup> classe

**ARTICLE 2 : Décide de SUPPRIMER**, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 :

- 1 poste d'attaché territorial à temps non complet 80%, rattaché spécifiquement au commerce
- 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de psychologue territoriale à temps non complet 7 heures hebdomadaires
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de technicien territorial
- 2 postes d'agent de maîtrise
- 3 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives
- 1 poste de bibliothécaire principal
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe

**ARTICLE 3 : Décide d'ADOPTER** le tableau des effectifs annexé,

**ARTICLE 4 : DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

### **82 : CRÉATION D'UN EMPLOI D'INGÉNIEUR PRINCIPAL TERRITORIAL – DIRECTEUR DES ESPACES PUBLICS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES MOBILITÉS**

**LE MAIRE** : Le titre est trompeur, puisqu'en fait le collaborateur est déjà présent dans la commune. Simplement, c'est un contractuel et donc il ne peut être que sur un contrat de trois ans et au bout de la première année des 3 ans il faut renouveler son contrat, c'est pour cela que ça s'appelle « création d'un emploi d'ingénieur principal territorial » puisque la période des trois ans arrive à terme, donc il faut renouveler, mais c'est toujours le même agent qui restera là et donc c'est sa dernière période de 3 ans et après il peut être cédé au bout de six ans. Et donc nous proposons déjà, dans un premier temps, de reconduire cette période, puisqu'il est contractuel, il n'est pas titulaire de la fonction publique, mais c'est un excellent élément, de le garder sous cette forme-là dans nos effectifs.

Monsieur le Rapporteur.

**Jean-Claude TREMINTIN** : Monsieur le Maire explique la nécessité de renouveler la durée de ce contrat à durée déterminée de droit public pour ce contractuel.

La Commission à l'unanimité émet un avis favorable.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Unanimité. Je vous remercie.**



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

### **ADOPTÉE PAR 35 VOIX.**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3,

**VU** les délibérations n°2018-81 et n°2019-60 du Conseil municipal des 5 juillet 2018 et 3 octobre 2019 créant, puis modifiant l'emploi d'ingénieur territorial - Directeur des espaces publics, de l'environnement et des mobilités - à compter du 16 octobre 2018,

**ENTENDU** l'exposé du Maire,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

**ARTICLE 1 : DECIDE** à compter du 16 octobre 2020 de la création d'un emploi de Directeur des espaces publics, de l'environnement et des mobilités, sur le grade d'Ingénieur principal territorial relevant de la catégorie A à temps complet, pour exercer les missions ou fonctions suivantes sous l'autorité du Directeur des services techniques :

- Conseil auprès de l'exécutif pour l'élaboration des programmes d'entretien de l'espace public et la mise en œuvre des orientations ;
- Animation d'une équipe de 35 agents dont 10 en direct ;
- Appui technique pour l'élaboration de la politique du stationnement ;
- Développement d'un plan cohérent d'aménagements de voirie en faveur de la pratique du vélo en ville ;
- Participation au COFIL de suivi des travaux de la ligne de métro 15 W du Grand Paris Express ;
- Interface quotidienne avec l' élu de secteur ;

**ARTICLE 2 : PRECISE** que cet emploi doit être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il est pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

**ARTICLE 3 : PRECISE** que les textes prévoient un recrutement à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, compte tenu de la spécificité des missions exercées ; que le contrat de l'agent peut être renouvelé par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir ; que la durée totale des contrats ne peut excéder 6 ans et qu'à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat est reconduit pour une durée indéterminée.

**ARTICLE 4 : PRECISE** que l'agent nommé sur ce poste devra justifier du titre ou diplôme requis pour occuper les fonctions de Directeur des espaces publics, de l'environnement et des mobilités et accéder au grade d'ingénieur principal.

**ARTICLE 5 : DECIDE** que la rémunération de l'agent nommé sur ce poste sera déterminée en fonction de son expérience professionnelle conformément à la grille indiciaire du grade d'ingénieur principal, entre le 1er et le 5<sup>ème</sup> échelon et à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emploi.

**ARTICLE 6 : DECIDE** que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

### **V. Questions diverses**

**LE MAIRE** : Monsieur Bosche, vous nous avez envoyé des questions, ce soir à 17h58. Normalement le règlement intérieur nous dit que c'est cinq jours, mais nous allons essayer d'y répondre, elles n'ont pas l'air trop complexes. Donc, allez-y, nous vous écoutons.

**Pierre BOSCHE** : Oui, j'essaierai, à l'avenir, d'envoyer mes questions en temps et en heure et merci néanmoins de bien vouloir y répondre.

1- Je voulais avoir les premiers retours chiffrés si possible de la part de la municipalité sur l'installation provisoire du marché autour de Stella.

2- Est-ce que l'on a une idée sur la durée d'indisponibilité de la piscine suite à l'effondrement du plafond ? et quelles sont les solutions intérimaires pour les différentes catégories d'utilisateurs ?

3- Enfin, une troisième question que je ne vous ai pas envoyée par écrit, qui m'est arrivée récemment. La mairie de Sèvres vient d'annoncer qu'elle fermait, à partir de lundi, toutes ses salles de réunion. Je voulais savoir si vous aviez pris une décision et s'il y aura une décision, ce serait bien de l'annoncer le plus vite possible aux utilisateurs qu'ils puissent prendre des mesures adéquates. 1'49"50

**LE MAIRE** : Alors je parle sous le contrôle de Madame Askinazi pour le marché des Avelines. Eléments chiffrés, je ne sais pas très bien, ce que je peux vous dire, c'est que la fréquentation est très bonne, que les commerçants du marché des Avelines ont même de nouveaux clients. L'ambiance est formidable, ça c'est sûr, mais en plus on avait un beau temps. S'il pleut comme ça, ce serait peut-être moins fun, mais, en tous les cas jusqu'à ce jour, c'est vraiment très positif. Après on ne va pas forcément trahir de secret là-dessus, chaque commerçant est plutôt en situation favorable et est plutôt très content du bon développement de l'activité, des nouveaux clients, et donc c'est plutôt très positif pour le marché des Avelines. Alors, chiffrés, vous voulez dire pour la ville ?

**Pierre BOSCHE** : en nombre.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

---

**LE MAIRE** : Ah, en fréquentation, on ne fait pas de comptage, on ne peut pas vous répondre, mais eux savent qu'ils sont en augmentation. En fait, ils comptent ce qu'ils appellent le nombre de tickets, un ticket par client, ils en ont plus ces derniers temps qu'aux Avelines, donc pour eux la fréquentation a augmenté très clairement, pour chacun des commerçants du marché, donc c'est vraiment très positif.

**Sur la piscine**, on a une situation assez simple, vous savez que l'on est dans le cadre, jusqu'au 20 septembre, de la garantie décennale, puisque des travaux avaient été organisés entre 2008 et 2010 dans cet équipement, et que, compte tenu de l'événement de la chute du faux-plafond, et donc des conséquences que ça peut avoir si jamais il faut déposer tout le faux-plafond ou si c'est localisé partiellement à un endroit, nous bien évidemment, on souhaite préserver nos droits, et pouvoir expertiser tout cela dans le cadre de la garantie décennale. Pour ce faire, comme elle était à échéance au 20 septembre, et que le maître d'ouvrage, qui avait fait les travaux, avait bien compris que le 20 septembre était l'échéance, et qu'il avait repoussé par deux fois les rendez-vous d'expertise d'août, moi j'étais là en août et malheureusement les rendez-vous ont été repoussés, j'ai décidé de faire un référé heure à heure, donc rentrer dans le cadre d'une procédure judiciaire, ce qui nous permet de geler la période qui faisait décompter l'échéance de la garantie décennale, préserver nos droits, et nous avons donc une audience qui est fixée au 1<sup>er</sup> octobre si ma mémoire est bonne, donc la semaine prochaine, et nous espérons qu'à cette première audience, ce qui n'est pas certain, nous puissions avoir un expert judiciaire qui soit nommé et qu'il puisse ensuite se rendre sur place pour constater si les conditions de la pose du faux-plafond en question qui avait une valeur thermique surtout, un peu acoustique mais surtout thermique, a été faite dans les règles de l'art. Et, en fonction de ça, on a quelques indications pour constater mais nous on n'est pas expert judiciaire, donc ça n'a pas valeur, en plus on est client donc on est juge et partie, à priori il semblerait qu'il y ait quelques malfaçons dans la pose de l'époque, mais d'abord il nous faut attendre le rapport de l'expert, et c'est seulement à partir du moment où l'expert sera passé et qu'il aura fourni son rapport, que nous pourrons prendre une décision d'intervenir sur ce faux-plafond, parce que du coup on ne mettra plus en difficulté le travail de l'expert. Autrement dit, si on intervient avant que l'expert passe, après on ne pourra plus se prévaloir de la pose de l'époque. Donc on ne peut pas intervenir tant que l'expert n'est pas passé. Nous, on espère qu'il sera nommé dès le 1<sup>er</sup> octobre et qu'il fera son travail assez rapidement. Mais vous savez ça, on n'a aucune maîtrise de ça. Ensuite, une fois qu'il est passé et qu'il a fait son rapport, on aura probablement, mais il y en aura peut-être d'autres, mais il y a au moins deux solutions, notre objectif n'étant pas de faire des travaux tout de suite, mais de rouvrir l'équipement le plus rapidement possible. Alors là le premier ministre vient d'annoncer que les piscines couvertes seront fermées, donc c'est peut-être moins urgent, mais enfin il faut tout de même faire les choses. On avait deux options : soit poser un filet qui garantissait la sécurité des usagers et des personnels, parce qu'il y a quand même du personnel qui travaille, soit déposer l'intégralité du faux-plafond et, dans ce cas-là, exploiter dans un mode un peu dégradé, parce que du coup ça veut dire que le plan phonique et thermique n'est pas optimum, mais ça nous permettrait de réexploiter le plus rapidement possible. On va voir, ces deux hypothèses sont toujours d'actualité une fois que l'expert sera nommé et qu'il sera passé. Et puis surtout en fonction des conditions sanitaires puisque maintenant les piscines, certaines étaient déjà fermées d'ailleurs, ou en mode dégradé d'accueil du public. Mais là du coup ça ne va pas rouvrir tout de suite, je pense. Compte tenu de l'évolution de la pandémie, je pense que ça ne va pas se rouvrir tout de suite, tout de suite. Voilà pour la piscine.

Et la dernière question, **les salles**. Dans la discussion que nous avons eue avec le préfet tout à l'heure, mon collègue de Sèvres d'ailleurs était présent, les choses sont quand même assez claires, c'est-à-dire que, je ne vais pas rentrer dans le détail parce que c'est quand même un peu compliqué, mais pour les établissements recevant du public, il y a plusieurs catégories, des catégories L, etc. Et notamment se pose la problématique des assemblées générales de copropriétés qui n'ont pas pu se tenir pendant la période de confinement, hors c'était la grande période des assemblées générales entre mars et juin, et du coup elles veulent toutes les faire, parce qu'il y a quand même obligation de les faire. Et, à partir du moment où vous avez une jauge certes dégradée, je pense, par exemple, au Carré, où la jauge est à 350 à peu près, aujourd'hui la jauge, dans le cadre du respect des protocoles sanitaires, est à 89 je crois, eh bien, même avec les annonces d'hier soir et d'après la discussion que nous avons eue avec le préfet, vous pouvez tout à fait, à partir du moment où la personne qui veut occuper les lieux est identifiée et qu'elle est sérieuse et que ce n'est pas un truc festif, une assemblée générale de copropriété, ça finit même autrement que festif, on a le droit de la faire du moment qu'on respecte les conditions sanitaires, les gestes barrières, le port du masque, les quatre mètres carré etc. Donc, nous, nous n'avons pas pris la décision de fermer les salles municipales pour ce type de manifestation. C'est totalement interdit, ce n'est pas une décision du Maire, mais c'est, par contre, totalement interdit pour tout ce qui est festif. Par exemple, on ne



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

peut plus louer le Carré pour des fêtes familiales, on ne peut plus louer le Carré pour des jeunes qui veulent faire un rallye, une boom, une soirée dansante etc. Le salon des saveurs, par contre, ne pourra pas se tenir au Carré, parce que là c'est une foire alimentaire où on touche des aliments, on ne peut porter le masque etc. Mais tout ce que je qualifierai de structuré, ce n'est pas le bon terme, mais vous voyez ce que je veux dire, tout ce qui est normé, où on a des gens qui viennent s'asseoir, à la limite une conférence, on pourrait la maintenir si tout le monde respecte le masque, la jauge à 89. Donc ça normalement, sauf si ça se dégrade et qu'il y a des annonces nouvelles différentes, puisque là c'est pour 15 jours. Vous avez vu que les annonces d'hier du ministre de la santé étaient pour 15 jours. Et moi je crois qu'il faut être tout à fait transparent là-dessus, comme c'est une maladie, un virus que nous ne connaissons pas, et que la science met du temps pour connaître les choses, c'est tout à fait logique, il y a des certitudes d'un jour qui sont fausses le lendemain. Nous, on a l'humilité de dire, voilà, aujourd'hui, c'est comme ça, ça peut changer, pas parce qu'on se trompe ou qu'on vous raconte des carabistouilles, mais parce qu'on ne sait pas très bien comment tout ça évolue. Donc, là, on prend une décision aujourd'hui, elle est valable pour 15 jours, puisqu'il y a un arrêté préfectoral qui va sortir suite au décret, il est valable 15 jours et donc on se reverra dans 15 jours.

On va être le plus transparent sur le site de la Ville pour donner le plus grand nombre d'informations possibles, mais, en tous les cas, pour répondre à votre question, quand c'est une opération structurée, dans un cadre qui respecte le protocole sanitaire, on maintiendra l'équipement ouvert.

Monsieur Brunshvicg.

### **Xavier BRUNSCHVICG :**

Oui, chers collègues, je m'excuse par avance, j'ai beaucoup de questions mais il n'est pas trop tard, et puis ce n'est pas parce que j'ai beaucoup de questions que vous ne pouvez pas y répondre avec brièveté. Et puis moi je vous les ai envoyées lundi après-midi, donc je suis un bon élève.

■ Ma 1ère question concerne l'hôpital de Garches. Je ne sais pas si vous savez mais l'assistance publique des hôpitaux de Paris a décidé de fermer l'hôpital de Garches, Raymond Poincaré, d'ici 2025-2026 et en fait de le transférer à Ambroise Paré, et de vendre les terrains de Raymond Poincaré à des promoteurs immobiliers. Pourtant, cet hôpital a été créé en 1930, bientôt 100 ans, et il assure des missions de service public qui sont vraiment essentiels à la population, et la crise du COVID 19, il y a eu beaucoup de réanimations là-bas et nous avons montré à quel point c'était important. Alors, certes, il a besoin d'investissements, il a besoin d'être rénové. Mais nous on pense que cette disparition peut poser de nombreux problèmes, je vais en lister 4 : 1- disparition de lits et services de réanimation de très haut niveau, notamment en pédiatrie. 2- la disparition d'un centre de référence et d'excellence en traumatologie, avec un centre de recherche et d'essai sur la prise en charge du handicap qui est unique en Europe et un cadre qui est très propice à la rééducation, du fait qu'il y ait des espaces verts, que ce soit la campagne, etc. 3- Une perte de compétences universitaires, parce que l'hôpital c'est le seul CHU à laquelle est rattachée l'université de médecine pluridisciplinaire de Saint-Quentin en Yvelines. Et enfin, une perte de personnels soignants potentiels, car, comme vous le savez, beaucoup de soignants logent derrière l'hôpital qu'on appelle la cité Raymond Poincaré ; il y a plusieurs centaines de soignants avec famille qui sont logés là-bas. Et s'ils devaient aller à Ambroise Paré, ce serait beaucoup plus compliqué.

Nous, on a, au niveau de Saint-Cloud Rive Gauche et avec les copains de Garches autrement, on a pas mal travaillé sur la question. Il y a aussi des organisations politiques de gauche, il y a le PCF qui a fait un truc pas mal, il y a pas des sénateurs qui ont écrit, j'ai eu la lettre aujourd'hui, il y a Olivier Véran, 2 sénateurs communistes qui ont écrit. On a donc décidé de se mobiliser et d'alerter les pouvoirs publics, les élus locaux et les élus nationaux. Et voilà, ce combat ne doit pas être un combat partisan. Et donc Monsieur le Maire, avec votre majorité, vous y avez toute votre place. Donc, je voudrais savoir 1- si vous en savez davantage quant à ce projet de transfert, démantèlement, ça dépend comment on veut le présenter et 2- est-ce que vous souhaitez vous associer à cette mobilisation et comment.

**LE MAIRE :** J'ai accepté quelques entorses à notre règlement intérieur, je le disais tout à l'heure pour Monsieur Bosche, donc je vais en accepter une pour vous aussi, parce que notre règlement intérieur, et puis d'ailleurs on est au Conseil municipal de la Ville de Saint-Cloud et normalement on doit se préoccuper des problèmes qui touchent à la vie quotidienne de notre commune, ou dans le champ de compétence de notre commune. Comme vous l'avez rappelé, l'hôpital de Garches Raymond Poincaré est dans le giron de l'APHP, l'assistance publique



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

---

des hôpitaux de Paris, et dont le conseil de surveillance est présidé par la Maire de Paris, Anne Hidalgo, qui doit être assez proche de votre famille politique, je pense que vous allez avoir un levier beaucoup plus fort qu'avec moi, et dont le directeur général est Martin Hirsch, et cet hôpital appartient au groupement hospitalier qui est rattaché à Ambroise Paré qui est aussi à l'APHP. Je ne conteste pas ce que vous dites dans le cadre des difficultés qui peuvent être présentées et surtout des quatre points que vous avez évoqués qui, à mon avis, sont assez justes d'ailleurs, mais franchement on sort complètement du champ de compétence du conseil municipal de la Ville de Saint-Cloud. C'est-à-dire qu'on se demanderait tout d'un coup pourquoi le Maire, je veux bien qu'il y ait des mesures d'intérêt général mais à ce moment-là on peut tout faire au nom de l'intérêt général, je peux aussi aller à Foch quand il y a des problèmes. Les parlementaires se mobilisent et c'est très très bien et là pour le coup c'est plutôt leur rôle, nous on est un peu étranger à cela. Je sais, par contre, pour en avoir discuté avec l'ancien maire de Garches et le nouveau maire, c'est-à-dire Jacques Gauthier, d'une part, et Jeanne Bécart, de l'autre, qu'il y a d'énormes discussions entre la mairie de Garches, et là pour le coup ils sont concernés, avec l'APHP, Martin Hirsch, et même avec le gouvernement, les différents gouvernements, les différents ministres de la santé, qu'il y a un projet qui est compatible avec les souhaits de la commune. Sur le plan de la santé, après, ça échappe complètement à notre compétence, et je pense qu'on n'est pas les bons acteurs, mais bon, je ne peux pas vous en dire plus, franchement. Je ne suis pas sûr d'ailleurs que, si on se mêlait de ça, même si on voulait le faire avec une bonne intention, cela aurait un effet positif pour l'hôpital. Encore une fois, je ne conteste pas ce que vous dites, je ne dis pas du tout que ce que vous dites est faux, mais je ne suis pas sûr que la bonne stratégie, ça soit que les élus de la Ville de Saint-Cloud se mêlent de ce dossier. Je pense que cela apporterait plus de confusion que d'effet positif pour la quête que vous cherchez. Je ne me détourne pas mais, connaissant un peu le fonctionnement de l'APHP, c'est une maison dans la maison, déjà le ministère de la santé a du mal avec l'APHP. Moi, je pense franchement, s'il y a un interlocuteur qui décide dans ce genre de truc, il y a en deux en fait pardon, c'est Martin Hirsch et Anne Hidalgo, puisque c'est elle qui préside le conseil de surveillance de l'APHP. J'y ai siégé à une époque, il y a d'ailleurs quelques années, je n'ai plus le temps, parce que quand on entre à 9h en séance et qu'on en sort à 19h, tout cela est formidable, mais nous on n'a pas d'hôpitaux de l'APHP sur la commune de Saint-Cloud, ça me prenait quand même beaucoup de temps, j'ai démissionné il y a déjà quelques années de cela. Mais je sais que quand elle souhaite quelque chose en tant que Maire de Paris et présidente de l'APHP, généralement elle l'obtient. Je pense qu'elle est dans la même famille politique que vous et que ce que vous me dites est légitime et il faut le lui adresser et cela aura peut-être un écho, d'ailleurs plus fort que si c'est le maire de Saint-Cloud, qui n'est pas tout à fait dans les mêmes idées que la Maire de Paris. Et elle ne m'écouterait pas, je pense qu'elle vous acceptera beaucoup plus.

**Xavier BRUNSCHVICG** : je ne crois vraiment pas qu'elle m'écoute plus que vous. Mais je suis assez surpris en fait par votre réponse, parce que, comme j'essayais de souligner, ce n'est pas un truc partisan, on peut se mobiliser avec la mairie de Madame Bécart, de Garches, ce n'est pas la question. Et quand vous dites que ça ne nous concerne pas, ce n'est peut-être pas dans notre champ de compétence immédiat mais on est des bénéficiaires quand même, les Clodoaldiens sont des bénéficiaires potentiels de l'hôpital de Garches, de même que beaucoup d'autres habitants, c'est un élément qui est structurant pour notre commune, cela fait partie du territoire, cela fait partie des services publics structurants pour le territoire auquel on appartient. Donc je trouve que c'est assez bizarre ce que vous dites. Quand il y avait eu le projet de 20 000 logements sociaux sur l'hippodrome de Saint-Cloud, les maires de Garches, de Vaucresson, de Rueil étaient à la manif avec vous, ils étaient sur la pétition, ils n'ont pas dit « Aah, ce n'est pas notre champ de compétence », donc franchement je ne comprends pas du tout votre position et ce n'était pas celle de vos collègues sur l'hippodrome de Saint-Cloud. Moi, je vous parle juste d'une mobilisation qui peut être transpartisane et qui a du sens pour notre territoire, c'est tout.

**LE MAIRE** : Alors, sur l'hippodrome de Saint-Cloud, il faut toujours être précis, sur l'hippodrome de Saint-Cloud l'hippodrome est mitoyen et limitrophe de Garches, de Suresnes, de Rueil et de Saint-Cloud. Il est juridiquement rattaché à la commune de Saint-Cloud, mais 75 % de son territoire est sur la commune de Saint-Cloud et 25% de son territoire est sur la commune de Rueil Malmaison. Si vous reprenez les photos de la manifestation de l'époque, la Ville de Vaucresson ne s'est jamais mêlée de ce sujet-là, le Maire de Rueil n'est pas venu non plus à la manifestation, il n'était pas sur les photos, le Maire de Garches y était, vous avez raison, et le Maire de Suresnes également. Mais, là pour le coup, cela impactait directement la commune de Saint-Cloud, donc heureusement qu'on s'est mobilisé d'ailleurs, je pense que l'hippodrome c'est un poumon vert, on nous dit partout qu'il faut maintenant prendre en compte le réchauffement climatique, la densification, les trucs et les machins, et



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

donc heureusement qu'on s'est mobilisé pour l'hippodrome. Mais là c'est d'autre nature, et je ne vous dis pas que ça ne concerne pas forcément les habitants, la patientèle, comme on dit, de l'hôpital est beaucoup plus large que la Ville de Saint-Cloud. Et vous avez raison, c'est un domaine d'excellence, notamment pour les traumatisés de la route, qui ont un accident sur l'autoroute de Normandie et qui peuvent d'ailleurs venir de Deauville, et ceux qui ont un accident sur le pont de Saint-Cloud vont aller à Garches. Donc pourrait mobiliser la ville de Deauville aussi. Mais je vous dis que stratégiquement, pour connaître un tout petit peu ces institutions-là, et la difficulté et la complexité de l'APHP, je ne pense pas cela soit productif que la Ville de Saint-Cloud se mêle de cela, je vous le dis dans l'intérêt même du dossier et de la quête que vous menez. Et dernière chose, je ne le ferais de toute façon pas sans avoir eu un accord, une concertation avec la ville de Garches qui, pour l'instant, ne s'oppose pas au projet. Donc méfiez-vous quand même, faites attention. Pour l'instant, le maire de Garches n'est pas opposé à ce projet. Je pense que le maire de Garches est plus concerné que le maire de Saint-Cloud. Il faut regarder le dossier, moi je veux bien regarder, passer un ou deux coups de téléphone pour voir où ça en est et ce qui se passe, mais c'est un projet qui est extrêmement engagé et, je me trompe peut-être, si je me trompe je vous le dirai, mais pour l'instant la Ville de Garches n'est pas opposée à ce projet.

**Xavier BRUNSCHVICG** : Autre exemple en terme de compétence, quand il a fallu signer la lettre pour s'opposer à la construction de trucs pour les sans-abris dans le bois de Boulogne, vous avez signé la lettre, ce n'était pas votre compétence sur votre territoire, vous l'avez fait quand même pour faire pression.

**LE MAIRE** : Non non, mais vous avez tort, Monsieur Brunschvicg, nous n'avons pas signé une lettre, contrairement à ce que vous avez déjà dit plusieurs fois, et moi j'aime bien les choses précises. Nous n'avons pas signé une lettre, j'ai fait mieux, j'ai fait un recours devant le tribunal administratif. Et figurez-vous que le tribunal administratif, non seulement m'a reconnu compétent avec un intérêt d'agir mais, en plus, il m'a donné raison puisque la Ville de Paris a perdu. Nous avons obtenu l'annulation du permis de construire. Vous voyez, il faut être précis avec les choses. *Murmures dans l'assemblée.* Je constate que le tribunal administratif, quand j'ai fait un recours, m'a donné raison, il m'a reconnu un intérêt à agir et il a annulé le permis de construire de la Ville de Paris qui, d'ailleurs elle, n'a pas respecté cette décision.

**Xavier BRUNSCHVICG** : Je suis surpris en plus, ce n'était pas une question piège, je suis très surpris par votre position.

■ 2<sup>ème</sup> question : cela concerne les horaires d'ouverture et les tarifs des crèches en période de crise.

La situation épidémique actuelle a amené les crèches à mettre en place évidemment des protocoles sanitaires renforcés, ce qui est parfaitement normal.

Néanmoins, les plages horaires pour l'accueil des enfants ont été, en tout cas dans certaines crèches, restreintes. Je peux comprendre que notamment pour amener les enfants, on cherche à étaler un petit peu, sur une demi-heure ou trois quarts d'heure, la prise en charge des enfants. Mais là c'est assez significatif parce qu'il y a des enfants qui devaient être accueillis, en tout cas dans les protocoles qu'ils avaient signé ou dans les contrats qu'ils avaient signé, de 8h00 à 18h30, et maintenant ils ne peuvent plus l'être que de 9h00 à 16h30. Donc ça fait 3 heures de différence, c'est beaucoup. Et donc cette situation est intenable pour de nombreux parents qui travaillent, et encore plus pour les familles monoparentales.

1-Donc, je voudrais comprendre pourquoi il y a une telle restriction des plages horaires d'accueil et en quoi la crise épidémique fait que on passe de 8h00-18h30 à 9h00-16h30, c'est la première question.

2- Moi, j'ai reçu des courriers de plusieurs familles, les tarifs appliqués aux familles ne tiennent pas compte de cette diminution des heures d'accueil. Le tarif qui était appliqué tenait compte de l'horaire 8h00-18h30. Là, les enfants ne sont plus accueillis que de 9h30 à 16h30 et pourtant ils payent le même tarif que quand leurs gamins étaient accueillis de 8h à 18h30. Pour eux, c'est la double peine ! Merci pour vos explications.

**LE MAIRE** : Madame COVO

**Anne COVO** : Tout d'abord, je vous remercie pour votre question. Je serai ravie que vous invitiez ces familles à me contacter, je les reçois avec grand plaisir en mairie, parce que je tombe des nues. Fermeture à 16h30, non ça on ne l'a pas fait. Par contre, ce que je peux vous expliquer, c'est que dès le 18 mai, le service Petite enfance a mis en place des rentrées et sorties échelonnées des enfants pour éviter des attroupements devant les crèches, ceci dans le respect des recommandations sanitaires gouvernementales, on a juste appliqué ce que l'on devait faire. Les crèches accueillent les enfants de 9h à 17h30. Nous avons été contraints de restreindre l'amplitude



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

horaire, faute de personnel suffisant. En effet, certaines personnes de nos équipes de crèches n'ont pu revenir, d'une part, pour raison de santé, soit parce qu'effectivement au sein de leur foyer des personnes étaient à risque et donc pouvaient elles-mêmes être porteuses de cette fameuse COVID. D'autre part, parce qu'elles n'avaient pas elles-mêmes de mode de garde pour leur enfant, les écoles n'ayant pas rouvert ou les crèches de leur commune ne pouvant pas accueillir les enfants. Concernant les facturations, l'amplitude des horaires d'ouverture en crèche ayant été diminué de deux heures quotidiennes, les montants des factures ont été diminués de deux heures pour absence déductible ; on a joué le jeu. Seules les heures non déductibles ont été facturées en totalité. Les heures déductibles, qu'est-ce que c'est ? Lorsqu'un enfant est malade, il y a les trois jours de carence, effectivement les familles doivent payer les trois jours, au quatrième jour c'est déduit. Lorsque les familles ont bloqué leurs dates de congés et là les enfants sont absents des crèches, ces familles-là doivent nous en informer deux à trois mois à l'avance conformément au règlement intérieur que les familles signent en amont avant que leur enfant n'entre en crèche. Les familles, avant que leur enfant n'entre en crèche, signent le règlement intérieur ; j'ose espérer que ces familles le lisent avant de signer. Ces points figurent dans le règlement intérieur, tout le monde est au courant. Ces mesures ont couru du 18 mai au 31 juillet, 31 juillet date de fermeture estivale des crèches. Pour info, à compter du 22 juin, les familles, qui le souhaitaient, pouvaient mettre leur enfant en crèche, on avait le staff suffisant pour accueillir tout le monde.

**LE MAIRE** : c'est possible qu'il y ait eu un loupé dans la facturation, à ce moment-là, franchement, vous dites aux familles de s'adresser au service Petite enfance .....

**Anne COVO** : ..... Qu'elles viennent me voir, il n'y a aucun souci.

**LE MAIRE** : ... et on étudiera la situation. Il se peut que sur l'ensemble il y ait eu un loupé et on rectifiera, ne vous inquiétez pas. Mais le principe c'est que cela ait bien été décompté.

*Enregistrement inaudible pendant 20 secondes.*

**LE MAIRE** : d'autres questions ?

**Xavier BRUNSCHVIGG** :

■ 3<sup>ème</sup> question : Cela concerne l'aide sociale à l'enfance dans les Hauts-de-Seine. Alors vous allez me dire que ce n'est pas de votre compétence, le département, mais si parce que vous êtes conseiller départemental et on parle beaucoup d'ensauvagement en ce moment

**LE MAIRE** : je suis Français aussi, alors si vous voulez poser des questions sur la Bretagne, sur le sud de la France, je peux tenter d'y répondre aussi.

**Xavier BRUNSCHVIGG** : Non mais vous êtes un élu qui pèse. Donc on parle beaucoup d'ensauvagement, surtout en ce moment. On a un exemple extrêmement concret dans notre belle République dont le Président a pourtant récemment célébré son 150<sup>ème</sup> anniversaire et rappelé les valeurs fondamentales. Il s'agit de la décision prise par Georges Siffredi, qui est Président du Département des Hauts-de-Seine, décision d'interrompre le suivi assuré par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de plusieurs dizaines de très jeunes majeurs pourtant engagés dans un parcours d'intégration et de professionnalisation, jusqu'à présent plutôt fructueux. Le tort de ces jeunes ? C'est de ne pas être français, d'avoir traversé la Méditerranée dans des embarcations, parfois à l'âge de 15 ans, je suis allé les voir, vraiment plusieurs ont traversé la Méditerranée à l'âge de 14-16 ans. Ils sont seuls et isolés en France, sans famille et sans ressources. Pourtant ils ont obtenu une formation, des contrats d'apprentissage. C'est une obligation pour l'aide sociale à l'enfance de les prendre en charge jusqu'à leurs 18 ans. Ils demandent juste à pouvoir disposer d'une chance dans leur vie afin de pouvoir pleinement la vivre. Dans la pratique, l'ASE, au bout des 18 ans, souvent ils prolongent. Souvent, les gamins à 18 ans n'ont pas finalisé leur formation, il faut qu'ils fassent quelques stages, une formation complémentaire, un apprentissage, etc., et pour être pleinement autonomes. Et là le Département des Hauts de Seine qui est le plus riche de France, après Paris, qui a fait près de 600 millions d'euros d'excédents je crois cette année, en a décidé autrement. Ils sont purement et simplement abandonnés, livrés à la rue. Déjà ce n'est pas génial, les gamins à 18 ans sont logés à l'hôtel, sans aucun encadrement, sans rien. C'est assez incroyable, ils sont à l'hôtel, ils leur paient l'hôtel. Là l'ASE ne leur paie même plus l'hôtel, ils se retrouvent, ils n'ont plus que le 115.

La presse en a pas mal parlé, plus d'une vingtaine de gamins qui viennent d'avoir 18 ans et qui se retrouvent à la rue, au 115. Là il y a vraiment de la violence et là il y a vraiment de l'ensauvagement. Heureusement, il y a des



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

associations comme le Réseau Éducation Sans Frontière (RESF), la FCPE, l'Entraide Protestante, le Secours Catholique, la Ligue des Droits de l'Homme qui sont mobilisés. Il y a aussi des partis politiques comme le Parti Socialiste, le PC, etc. Et donc on était présents à une manifestation pour défendre ces jeunes, sur Paris, au CNIT de la défense, il y a environ trois semaines. La Ville de Saint-Cloud a, selon nous, un rôle à jouer pour résoudre cette situation. Vous, en tant que Maire, en tant que Conseiller Départemental, et de surcroît Chef de la majorité au sein du Département, on vous demande avec humanité, poliment mais fermement, de bien vouloir intervenir en faveur de ces jeunes.

**LE MAIRE :** Pour le coup, là, comme vous le dites vous-même, c'est vraiment une politique départementale. On ne va pas en débattre ici ce soir, mais vous m'alertez et moi je vais regarder ce dossier. Je pense que ce n'est peut-être pas aussi caricatural que vous le dites. Je ne sais pas quelle est la situation, très franchement, de l'ensemble de ces 10 ou 15 jeunes-là, il n'y a pas que 10 ou 15 qui sont suivis à l'échelle du département, il y en a beaucoup plus. Pour ceux-là, je vais regarder et je demanderai aux services de vous répondre, bien évidemment. On est un peu en dehors du champ du conseil municipal mais je vais transmettre et vous aurez une réponse.

**Xavier BRUNSCHVICG :** Je vous remercie, Monsieur le Maire.

■ 4<sup>ème</sup> question : Une question sur la piscine qui s'appelait « pourquoi tant de haine ? » Bon, je ne vais pas y revenir, puisque cela a été en partie répondu. Je voulais juste m'assurer, je ne comprenais pas le coup de la procédure judiciaire qui faisait qu'on était obligé d'attendre qu'un expert passe. La question que je me posais, est-ce qu'il y a moyen de geler les, là maintenant si les piscines ferment, c'est encore autre chose, pour l'instant Monsieur Castex va ce soir nous en parlé, ce n'est pas encore très clair, mais de toute façon il va falloir attendre les arrêtés préfectoraux, mais peut-être qu'il aurait été possible de reprendre sans toucher aux dégâts, juste mettre en sécurité, et que les associations notamment puissent reprendre leurs activités. Je rappelle que c'est quand même un service public essentiel dans une ville, qu'il y a de nombreux enfants en bas âge qui n'apprennent plus à nager, qu'il y a des coûts fixes qui sont très importants et qui continuent à être supportés par la ville (personnel, chauffage, entretien...), on l'a vu dans les comptes tout à l'heure, et que les recettes sont réduites à néant, puisqu'il n'y a plus de droits d'entrée, il n'y a plus de lignes d'eau qui sont facturées aux associations. Sans compter l'impact sportif que ça a sur les associations comme l'UAS natation, le club de plongée, les bébés nageurs etc.

**LE MAIRE :** Mais on est d'accord avec vous sur ce que vous dites là-dessus. Il n'y a pas de débat. Le faux-plafond fait 900 m<sup>2</sup>, il y a 30 m<sup>2</sup> qui sont tombés, et franchement il ne faut pas y toucher tant que l'expert n'est pas passé. Sinon la garantie décennale ne pourra plus jouer et c'est un enjeu assez important pour ne pas dire plus, financièrement. Donc, on est assez sûr de la malfaçon, enfin on pense qu'il y a malfaçon, il faut toujours être prudent. Et, dans ce cas-là, si l'expert le démontre, cela veut tout simplement dire que la mairie ne paiera rien et que la réhabilitation du faux-plafond sera faite à la charge du maître d'ouvrage de l'époque, le cabinet Coste....., c'est un enjeu très important.

**Xavier BRUNSCHVICG :**

■ Avant- dernière question sur la déchèterie mobile. Est-ce qu'il y a eu un problème pour le non-respect des horaires et des lieux prévus pour la déchèterie mobile à Saint-Cloud ? Parce que j'ai à nouveau été interpellé, avec des photos à l'appui, par plusieurs Clodoaldiens qui se sont rendus à la déchèterie mobile sans succès. Par exemple, un camion parti en milieu de matinée le 1<sup>er</sup> samedi du mois au parking de La Source, d'autres qui n'étaient pas à Stella aux horaires prévus, etc. Est-ce qu'il y a des problèmes ou est-ce que globalement ça se passe bien ?

**LE MAIRE :** Madame du SARTEL.

**Capucine du SARTEL :** Ça se passe très bien, il y a eu un problème, et on s'excuse, depuis l'ouverture de cette déchèterie rue de la Source qui a été début février. Il y a eu un loupé, et là toutes nos excuses, début septembre pour un camion mal garé, avec un petit défaut sur un arrêté, une adresse non précise, ce qui a empêché la police



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

---

municipale de faire bouger ce camion. Donc la déchèterie ne s'est pas installée ce jour-là. Ça marche très bien. Et vous posiez, je crois, sur les véhicules planètes ? Non vous n'aviez pas, je devançais la question.

**Xavier BRUNSCHVIG** : non, mais j'en prends note.

■ Dernière question sur les pistes cyclables impraticables, parce que non seulement on bénéficie de très peu de pistes cyclables à Saint-Cloud, mais en plus elles sont souvent dans un état catastrophique.

Depuis plusieurs mois, photos à l'appui, sur Twitter, sur Facebook, etc., je vous interpelle, Madame du Sartel, sur l'état de la piste cyclable qui vient de Ville d'Avray avec des nids de poule, des graviers, du verre pilé... L'emprunter à vélo, c'est la certitude de crever. Du coup, les cyclistes doivent se décaler et se mettre en danger. Et je ne parle pas de construire une piste cyclable sur toute la longueur depuis le début de Ville d'Avray, je parle de la partie qu'il y a à la sortie de l'autoroute, entre le pont sncf et le carrefour Magenta, c'est juste dans un état dramatique. Ah j'ai vu, au lendemain où j'ai envoyé mes questions, elle a été nettoyée, c'est très bien, vous m'avez répondu que cette piste était située sur une départementale et donc sous la responsabilité du Conseil départemental. Mais, très honnêtement, les Clodoaldiens se fichent de savoir qui « gère » cette piste. Ils veulent juste qu'elle soit praticable.

Donc, est-ce que vous avez fait des démarches auprès du Conseil départemental ? Et, indépendamment de cela, ne pouvez-vous pas vous substituer ou subroger, principe de subsidiarité, pour nettoyer 100 mètres de piste ? Ou est-ce que les lourdeurs administratives nous paralysent à ce point ?

**Capucine du SARTEL** : Vous avez quand même vu du coup qu'on a réagi super vite, parce que là elle est merveilleuse cette piste depuis quelques jours, elle est merveilleuse cette piste depuis quelques jours, on a réagi, vite, très vite.

**Xavier BRUNSCHVIG** : le lendemain des questions et après 4 mois d'interpellation plus tard, mais oui vous avez réagi.

**Capucine du SARTEL** : Alors les interpellations, sur Twitter on en reparlera, mais ce n'est pas notre sujet. Concernant cette piste, c'est effectivement, une départementale, mais on a quand même la charge, la Ville de Saint-Cloud, de la nettoyer, mais je ne vous cache pas qu'on y passe un peu moins souvent que dans nos rues de la commune. Donc, si on reprend l'état de nos rues, de nos déchets, de tous ce que les services doivent faire et entretenir, enlever nos bacs, enlever nos sacs poubelles qui traînent sur le trottoir, enlever nos encombrants, ils ont un boulot dingue !

**Xavier BRUNSCHVIG** : Super, ça a été fait tant mieux, mais...

**Capucine du SARTEL** : On essaiera de la maintenir, je suis d'accord avec vous, je suis d'accord avec vous.

**Xavier BRUNSCHVIG** : une piste cyclable ...

**Capucine du SARTEL** : ... elle doit être praticable.

**Xavier BRUNSCHVIG** : si elle n'est pas régulièrement entretenue, ça ne sert à rien. En fait, comme les voitures n'y vont pas, ça accumule énormément de graviers, puisqu'ils sont projetés sur les côtés et, du coup, elles sont impraticables, donc ça ne sert à rien d'avoir une piste cyclable si...

**Capucine du SARTEL** : alors, c'est à peu près la seule de la commune qui se retrouve dans cet état-là. Je me demandais si ce n'était pas lié aux camions de nos chantiers qui arrivent souvent par l'A13 et qui ont des trop-pleins qui se déversent un peu facilement.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup, mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée, merci.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

---

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à : 23h25**

Le Maire, soussigné, constate que le compte-rendu du 30 septembre 2020 concernant toutes les délibérations prises par le Conseil municipal dans ladite séance, a été affiché par extrait le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et ce, conformément aux prescriptions de l'article L2121.26 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que sur tous les panneaux d'affichage municipaux et celui-ci a fait l'objet d'une publication numérique sur le site internet de la Ville, le 7 octobre 2020.

Enfin il sera publié sur le site internet de la Ville dans "L'Officiel de Saint-Cloud" et distribué dans les foyers des Clodoaldiens demandeurs et/ou envoyé par voie numérique.

**LE MAIRE,**

**Éric BERDOATI**